

*SCHÉMA*  
*DÉPARTEMENTAL*  
**DE COHÉSION**  
**SOCIALE**

• 2022-2026 •

**Evaluation Juin 2023**



# Introduction

Conformément aux engagements pris par le Département, lors du comité de pilotage de juin 2022, le schéma départemental de cohésion sociale a fait l'objet d'une évaluation par les porteurs de projet. Vous trouverez ci-après, pour les cinq axes structurants du schéma, l'intégralité des évaluations des 53 fiches action.

Une présentation, orale et détaillée, sera fait au comité de pilotage en septembre 2023 pour mettre en avant l'avancement de certaines fiches actions.

# Méthodologie

Les pilotes des fiches actions ont été en charge de la réalisation de la fiche de suivi de leurs actions. Toutes les fiches actions ont été évaluées à partir d'une trame unique et commune. Le pilote a évalué sa fiche à l'aide d'une flèche à positionner sur une échelle colorée.

L'échelle offre 7 possibilités, du rouge au vert. **Cette auto-évaluation s'entend comme un positionnement à mi 2023 quant au rythme pour atteindre l'objectif initial fixé.**

*• Axe 1 •*

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

<b>OBJECTIF x :</b>					
<b>ACTION 1.X.X :</b>					
<b>Calendrier initial :</b>	2022	2023	2024	2025	2026
<b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b>					<b>Évaluation :</b> ↓
					
					<b>RÉSULTATS OBSERVÉS / SUJET DES INDICATEURS :</b>

# Synthèse

Les évaluations des 53 fiches actions montrent :

- Que 23 actions sont en retard
- Que 23 actions sont, à l'inverse, en avance
- Que 7 actions sont sur le rythme attendu pour atteindre l'objectif initialement fixé

SYNTHESE (en pourcentage) : **8%** **15%** **21%** **13%** **17%** **15%** **11%**

SYNTHESE (en nombre de fiches) : **4** **8** **11** **7** **9** **8** **6**

Aucun des cinq axes structurants du schéma ne présentent de difficultés majeures.

**FICHES ACTIONS DU SCHEMA COHESION SOCIALE 2022-2026  
EVALUATION DE JUIN 2023**

Axes structurants du schéma	Objectifs	Actions	Evaluation par les porteurs de projets	
Axe 1 - Le choix de vie d'une personne - en privilégiant le "vivre chez soi"	Objectif 1 : Garantir une continuité de parcours	1.1.1 : Positionner le Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies		
		1.1.2 : Créer 6 maisonnées pour l'accueil des loiretains pris en charge actuellement en Belgique		
		1.1.3 : Résorber les amendements creton (mobilisation des plateformes de services)		
		1.1.4 : Décliner sur les territoires le protocole d'accompagner des jeunes de l'ASE vers l'autonomie (logement, santé, etc.)		
	Objectif 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires	1.2.1 : Développer les plateformes de services territorialisées (transformation de l'offre ESSMS PH et Déploiement de l'EHPAD Ressources - Notion de plateau technique)		
		1.2.2 : Mettre en place un CICAT (Centre d'information et de conseil sur les aides techniques)		
		1.2.3 : Mettre en œuvre l'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre de l'habitat inclusif		
		1.2.4 : Mettre en place les services autonomie territorialisés		
	Objectif 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques	1.3.1 : Personnes en situation de Handicap : création de 16 places (4 unités de 4) pour adultes autistes sévères	Non concerné / Démarrage 2024	
		1.3.1 : Enfance : créations de 3 équipes mobiles et de 3 lieux d'accueil adaptés		
	Objectif 4 : Soutenir la parentalité	1.4.1 : Mettre en place une offre spécifique à destination des parents en situation de handicap		
		1.4.2 : Pérenniser l'action 1001 mots (prévenir les difficultés langagières)		
1.4.3 : Créer 4 relais parentaux (Gien / Montargis / Pithiviers / Orléans)				
Objectif 5 : Accompagner les aidants	1.5.1 : Créer 4 maisons de répit (Orléans - Gien - Montargis - Pithiviers) afin de soutenir les aidants			
Objectif 6 : Faciliter la vie des personnes grâce au numérique	1.6.1 : Promouvoir l'utilisation du portail ICI 45			
Axe 2 - L'inclusion comme principe d'action	Objectif 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des Bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises	2.1.1 : Accompagner et soutenir le développement de nouvelles activités et projets en matière d'insertion professionnelle (filière logistique, informatique, services à la personne, création de tiers lieux, actions mutualisées entre SIAE ...), notamment dans les zones les moins pourvues du Département		
		2.1.2 : Renforcer le partenariat « entreprises » par la Création d'un Label départemental des entreprises engagées pour l'insertion par l'emploi		
		2.1.3 : Créer des filières d'économie locale sociale (par exemple dans le cadre du plan alimentaire territorial) en s'appuyant sur les demandes émergentes des communes et des EPCI.		
		2.1.4 : Renforcer le développement de solutions de mobilité (location de véhicules ou cyclomoteur, auto-école sociale, déploiement de véhicules électriques ...)		
		2.1.5 : Développer l'offre de services d'accompagnement pour les publics souhaitant ou ayant créé leur entreprise dans une visée d'autonomie financière		
		2.1.6 : Intensifier la commande publique solidaire par un recours aux clauses d'insertion		
Objectif 2 : Renforcer un premier accueil social inconditionnel de proximité	2.2.1 : Développer le maillage partenarial de l'accueil inconditionnel			
Objectif 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers"	2.3.1 : Développer des actions de prévention dans chaque EP à partir des ressources et partenaires locaux			
	2.3.2 : Mettre en place un travail de diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les habitants par les équipes pluridisciplinaires			
Axe 3 - Le projet de vie de la personne fil conducteur de l'action publique	Objectif 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement	3.1.1 : Créer 150 places dans des petites unités d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les enfants confiés		
		3.1.2 : Poursuivre la reconnaissance des métiers de l'accueil à domicile		
		3.1.3 : Créer le dossier social unique de l'usager		
	Objectif 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes	3.2.1 : Créer des antennes expertes MDA		
		3.2.2 : Mettre en place une offre "primo-arrivants" auprès des usagers (accompagnement personnalisé)		
	Objectif 3 : Renover les modes d'action : simplification des démarches	3.3.1 : Développer la pratique de référent de parcours		
		3.4.1 : Achever le Plan Loiret Bien vieillir (plan de restructuration de modernisation d'EHPAD)		
		3.4.2 : Garantir et vérifier la qualité de l'offre de service et accompagner le changement des pratiques professionnelles		
		3.4.3 : Créer des places pour Personnes Handicapées Vieilles au sein d'EHPAD		
	Objectif 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité	3.4.4 : Créer un contingent de logements départementaux en concertation avec les Maires		
		3.5.1 : Création de 10 places supplémentaires dédiées à l'accueil en urgence sur la nouvelle antenne de la MDE d'Amilly		
		3.5.2 : Développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles		
3.5.3 : Créer 48 places pour les fratries pour éviter les séparations des frères et sœurs dans l'intérêt des enfants				
3.5.4 : Implanter une antenne de l'Espace Famille Loiret, service de thérapie familiale sur le Giennois				
3.5.5 : Mobiliser la société civile en développant le parrainage, le mécénat, etc.				
Objectif 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures	3.5.6 : Créer un dispositif d'hébergement temporaire et une équipe mobile à même de suivre des mineurs à problématiques multiples présentant des troubles graves du comportement associés à des éléments psychopathologiques			
	Objectif 1 : Lutter contre la marginalisation	4.1.1 : Accompagner financièrement la création de 4 équipes de prévention spécialisée (Gien / Pithiviers / Sully / Montargis)		
		Objectif 2 : Lutter contre l'isolement social	4.2.1 : Créer dans les territoires une dynamique favorisant le lien intergénérationnel	
			4.3.1 : Maintenir les deux intervenants sociaux en gendarmerie	
	Objectif 4 : Aménager les logements et les espaces publics	4.4.1 : Poursuivre la réalisation ou l'adaptation de logements dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et utiliser les nouvelles technologies pour l'amélioration et l'adaptation des logements et l'inscription dans l'espace public des personnes âgées		
	Axe 5 - Piloter, évaluer et coopérer	Objectif 1 : faciliter les partenariats et la connaissance partagée des situations pour une meilleure prise en compte	5.1.1 : Poursuivre la mise en place de conventionnements type plateforme avec les ESSMS	
5.2.1 : Elaborer une démarche d'évaluation				
Objectif 2 : Evaluation en continu du schéma départemental 2022-2026		5.3.1 : Créer un observatoire de la vulnérabilité		
		5.4.1 : Animer un collectif d'usagers		
Objectif 3 : Repérer et diagnostiquer les atteintes à la vulnérabilité des personnes fragiles		5.5.1 : Piloter la communauté 360°		
		5.5.2 : Contractualiser avec les partenaires		
		5.5.3 : Généraliser le recours au Dispositif d'Appui de Coordination (DAC)		
		5.5.4 : Déployer la plateforme domiciliaire attractivité des métiers de l'autonomie		
Objectif 4 : Favoriser l'expression et la participation des personnes et de leurs représentants - Associer les usagers		5.6.1 : Développer les axes : - Accéder à ses droits plus facilement - Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université - Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun - Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé - Etre acteur dans la cité		
		5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques		
Objectif 5 : Développer la coordination des acteurs	5.6.1 : Développer les axes : - Accéder à ses droits plus facilement - Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université - Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun - Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé - Etre acteur dans la cité			
	5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques			
Objectif 6 : Démarche 100% inclusive	5.6.1 : Développer les axes : - Accéder à ses droits plus facilement - Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université - Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun - Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé - Etre acteur dans la cité			
	5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques			
Objectif 7 : Développer les usages numériques	5.6.1 : Développer les axes : - Accéder à ses droits plus facilement - Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université - Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun - Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé - Etre acteur dans la cité			
	5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques			



# • Axe 1.

LE CHOIX DE VIE  
D'UNE PERSONNE  
*EN PRIVILÉGIANT*  
*LE « VIVRE CHEZ SOI »*

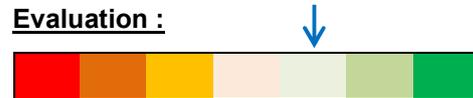
**OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours**

**ACTION 1.1.1 :** Positionner le Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La préconisation n°43 de la mission de la protection de l'enfance vise à :

- Positionner le PARI en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies
- Proposer une réponse spécifique et adaptée aux jeunes montrant de grandes vulnérabilités (handicap, certaines jeunes filles, etc.).

En 2022, l'équipe du PARI a mené les actions suivantes :

\* Rencontres avec les coordinatrices de l'ASE et les référents handicap et inclusion de l'ASE et de la Maison Départementale de l'Autonomie

\* Rencontres avec les Agences Départementales des Solidarités (ADS)

→ Renforcement de la coordination entre les différents acteurs

\* Poursuite du partenariat avec l'AIDAPHI et l'Envolée

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

155 jeunes de la cohorte 2022-2023 ont bénéficié d'une orientation PARI :

- AIDAPHI (accompagnement + colocation) : 49 jeunes
- Hôtel (hébergement + accompagnement) : 36 jeunes
- Foyer Jeunes Travailleurs : 17 jeunes
- Envolée (accompagnement) : 16 jeunes
- Maintien ASSFAM (accompagnement) : 3 jeunes
- État (accompagnement+ hébergement) : 25 jeunes
- Orientation prise en charge handicap : 3 jeunes
- Bourses complémentaires pour soutien logement privé : 1 jeune
- Projet hors département) : 5 jeunes

Au 14 mars 2023, 85 jeunes sont encore accompagnés au titre du PARI :

- 61 jeunes en colocation AIDAPHI
- 5 en hôtel
- 1 en FJT
- 9 en structure État
- 2 chez des assistants familiaux
- 3 hébergés
- 2 en autonomie
- 1 jeune en logement privé avec bourse complémentaire
- 1 jeune hors département

Nombre de jeunes ayant des ressources : 85 jeunes

Au 14/03/2023, sur 70 jeunes sortis du dispositif, 33 sont sortis avec une insertion positive vers l'emploi et/ou le logement (dont 21 MNA et 12 ASE), 5 jeunes pour rupture de contrat à leur demande pour autonomie, 1 jeune en réorientation MDA.

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

<p><b><u>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration d'une brochure de communication sur le PARI</li><li>- Intégration des nouvelles évolutions législatives sur la prise en charge des 18-21 ans par les Départements</li><li>- Co-construction de l'évolution du PARI en intégrant les évolutions réglementaires (production d'un rapport présenté en Session de juillet 2023)</li></ul>	<p><b><u>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</u></b></p> <p>L'accès au logement des jeunes</p> <p>La coordination entre acteurs sur les situations des jeunes</p>
---	--

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

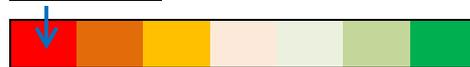
### **OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours**

**ACTION 1.1.2 : Créer 6 maisonnées pour l'accueil des Loiretains notamment pris en charge actuellement en Belgique**

#### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	

#### **Evaluation :**



#### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

#### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

#### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Un travail sur la précision du besoin sera engagé afin de s'assurer que les maisonnées constituent bien la réponse à l'objectif de permettre aux Loiretains de bénéficier d'un accompagnement adapté à proximité de leur famille.

La situation récente de la fermeture administrative d'un établissement en Belgique a illustré l'enjeu de cette orientation. Au regard de l'expérience acquise, notamment à travers le dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), une démarche prospective va être engagée avec les différentes parties prenantes, y compris bien sûr les personnes elles-mêmes, pour caractériser précisément le contenu en terme d'accompagnement de ces 6 maisonnées à créer.

#### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

### **OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours**

#### **ACTION 1.1.3 : Résorber les amendements creton (mobilisation des plateformes de services)**

##### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

##### **Evaluation :**



##### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Sensibilisation des partenaires à la nécessité de repenser l'offre d'hébergement existante par la création et le développement de services venant en appui au maintien à domicile (SAVS, SAMSAH...).

##### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

##### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

La réduction du nombre d'amendements Creton actuellement accueillis au sein des Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) du Loiret constitue l'un des axes forts des projets de transformation de l'offre médico-sociale proposés par les gestionnaires d'ESSMS pour personnes en situation de handicap.

A titre d'exemple, les CPOM actuellement en cours de négociation avec les associations T'HAND'M et Sésame Autisme se fixent notamment pour objectif de proposer des dispositifs passerelles visant à accompagner la transition entre les établissements enfants et adultes. L'apprentissage vers un logement autonome (logements tremplin, habitat inclusif, ...) est l'une des pistes envisagées.

La diminution des amendements Creton sera évoquée dans le cadre de la négociation à venir avec l'Association ADAPEI, dont le but sera la conclusion d'un second CPOM.

Le CPOM présente notamment comme axes prioritaires :

- le développement et le maintien dans l'autonomie,
- l'appui à la scolarisation et à la formation,
- l'accompagnement vers et dans l'emploi,
- le développement de la participation sociale,
- et le renforcement de la coordination de parcours.

##### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

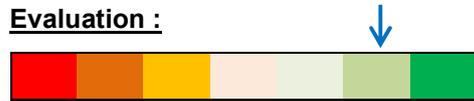
### **OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours**

**ACTION 1.1.4 : Décliner sur les territoires le protocole d'accompagnement des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) vers l'autonomie (logement, santé, etc.).**

#### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

#### **Evaluation :**



#### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

- Réunions collectives organisées par les EP rassemblant CAF, CPAM, Mission Locale et CRIJ
- Elaboration et expérimentation de la grille d'autonomie
- Rencontres DPEEF, DIH, MDA et référents EP sur le projet des 16-18 ans et sur l'entretien des 16 ans
- Forum en partenariat (portage principalement par le Département et la PJJ)

#### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de rencontres DPEEF/DIH/MDA/REF : 16. Toutes les EP ont été rencontrées (mutualisation des rencontres pour certaines)

Forum : le 14/04/2022

Expérimentation effective de la grille d'autonomie

#### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Poursuite des actions citées depuis 2022, avec comme objectifs supplémentaires :

- Mieux associer les services de l'Etat et de la Région au forum ;
- Evaluer l'expérimentation de la grille d'autonomie et organiser son déploiement sur le territoire ;
- Elaborer un « guide majorité » à destination des jeunes.

#### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Appropriation de la grille d'autonomie par les territoires et les partenaires.

Structuration d'une offre d'accueil et de prise en charge des 16-18 ans et des 18-21 ans.

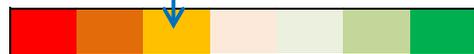
**OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires**

**ACTION 1.2.1 :** Développer les plateformes de services territorialisées (transformation de l'offre des ESSMS sur le champ des Personnes en situation de Handicap et déploiement de l'EHPAD Ressources - Notion de plateau technique).

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**Pour les personnes âgées :** réfléchir à l'EHPAD de demain  
 Consacré par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2022, les centres de ressources territoriaux peuvent être notamment portés par des EHPAD dont la mission comportera 2 modalités d'intervention : une mission d'appui aux professionnels du territoire et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

En prévision de ce déploiement, l'ARS Centre-Val de Loire a publié un appel à candidature le 22 décembre 2022 pour 2 CRT à l'échelle de la Région.

**Pour les personnes en situation de handicap :**  
 De nombreuses associations s'engagent donc aujourd'hui dans la redéfinition de leur fonctionnement et process et portent la transformation de plusieurs de leurs places d'hébergement collectif (FH) en places de services d'accompagnement à domicile (SAVS, SAVS renforcé). Le Département s'engage à accompagner cette transformation de places à budget constant et les gestionnaires à déployer un fonctionnement en file active, permettant ainsi par ces opérations de transformation d'accompagner un nombre de personnes bien plus important.

Les réflexions jusqu'ici menées avec plusieurs associations gestionnaires nous amènent aujourd'hui à envisager le déploiement de plateforme de service. La plateforme de service est entendue comme un ensemble de prestations proposant des accompagnements à la carte, modulables et évolutifs (logique de parcours). Sept associations sont aujourd'hui engagées dans cette réflexion, avec une mise en œuvre effective sur 2022 pour certains d'entre eux.

Le CPOM permettant d'acter le soutien des autorités à un mode de fonctionnement non reconnu réglementairement, le Département du Loiret a décidé d'accompagner le déploiement de ces plateformes en simplifiant les modalités d'orientation (orientation unique et plus souple permettant aux usagers d'aller d'un dispositif à un autre au gré de l'évolution de ses besoins sans avoir à solliciter à chaque fois une nouvelle orientation) et d'autorisation (autorisation formelle des ESSMS à fonctionner en plateforme de service).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- Signature de 2 CPOM PH fin 2022 et 1er trimestre 2023 avec l'Institut des Cent Arpents et l'APHL avec déploiement d'un fonctionnement en plateforme de services  
 → 83 places de SAVS créées pour une file active de 200 personnes accompagnées

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

- Mise en place de Centres de Ressources Territoriaux avec organisation de la commission de sélection suite à l'appel à candidature lancé par l'ARS en mai 2023.  
 - Poursuite des négociations CPOM PH avec déploiement de nouvelles plateformes de service et création de places de SAVS en soutien au domicile.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Se pose toutefois la question du montage des plateformes de service en termes d'autorisation, de tarification et d'orientation car elles ne relèvent d'aucun cadre juridique structurant à ce jour.

**OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires**

**ACTION 1.2.2 : Mettre en place un CICAT (Centre d'information et de conseil sur les aides techniques)**

<p><b>Calendrier initial :</b></p> <p>2ème semestre 2022</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p>La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a présenté un projet de Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2022 par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).</p> <p>Après examen et audition des candidats, les membres de la CFPPA ont décidé lors de la réunion du 29 novembre 2022 de ne retenir aucune de ces offres et de relancer l'appel à projets en 2023 en spécifiant les attendus en matière de public visé, de partenariats et d'intervention sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p>Sans attendre ce nouvel appel à projet, au regard des partenariats déjà développés par l'association et des enjeux pour la mise en place d'un CICAT basse vision, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a sollicité le Département aux fins d'amorcer le dispositif CICAT au sein de la maison de la déficience visuelle.</p> <p>Suite à l'avis favorable de la Commission Bien Vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport rendu en février 2023, le Département a décidé de soutenir financièrement la mise en place du CICAT dès 2023 avec une participation de 50 000 €.</p> <p>L'inauguration de la Maison de la déficience visuelle a eu lieu le 2 juin 2023.</p>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p> <p>Mise en place du CICAT : 2023</p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p> <p>Poursuivre le déploiement du CICAT Basse vision dans le Loiret.</p> <p>Relancer l'appel à projets CICAT via la conférence des financeurs.</p>	<p><b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p>

### **OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires**

#### **ACTION 1.2.3 : Mettre en œuvre l'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre de l'habitat inclusif**

##### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

##### **Evaluation :**



##### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La programmation Loirétaine, contractualisée fin 2022 avec la CNSA dans le respect des décisions prises en session de décembre 2022, repose :

- Sur la prise en compte des cinq projets déjà opérationnels, d'ores et déjà recensés dans la programmation validée par la Commission Bien Vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport et pour lesquels les partenaires ont sollicité le Département pour la mise en place de l'AVP, à savoir :

- Les trois projets déjà financés dans le cadre du forfait inclusif jusque fin 2022 (Cent Arpents, AFTC et AEFH) ;
- Les deux projets portés par les PEP5 (« L'envol ») et l'ADAPEI 45 (« La bourrie rouge »).

- Sur la prise en compte d'un des deux projets portés par Sésame Autisme et qui devrait voir le jour dès 2023 pour 6 habitants.

Programmation détaillée :

N° du projet	Nom du projet	Existant / en projet	Porteur du projet (conventionné avant le 31 décembre 2022)	Forfait Habitat (oui/non)	Nombre de bénéficiaires AVP	Montant AVP de référence par an par habitant	montant annuel	Total des dépenses prévisionnelles 2023 - 2029
1	Village inclusif AEFH	existant	AEFH	oui	20	3 460	69 200	484 400
2	RIADH (Résidence Inclusive av)	existant	Cent Arpents	oui	21	3 762	79 000	553 000
3	la maison des 5	existant	AFTC	oui	5	9 060	45 300	317 100
4	L'envol	existant	PEP 45	non	6	10 000	60 000	420 000
5	La bourrie rouge	existant	ADAPEI	non	15	4 183	62 750	439 250
6	projet habitat inclusif	existant	ADAPEI	non	15	4 183	62 750	439 250
7	projet habitat inclusif	en projet	Sésame Autisme	non	6	10 000	60 000	420 000
<b>total</b>					<b>88</b>		<b>439 000</b>	<b>3 073 000</b>

##### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de projets d'habitats inclusifs : 7 projets

Nombre d'habitants bénéficiant de l'AVP : 88

##### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Pour les projets dont l'installation devrait intervenir au plus tôt en 2024, il a été décidé de les intégrer à un projet d'avenant à négocier avec la CNSA au cours de l'année 2023. Ce différé dans la programmation permettra ainsi au Département de se doter d'un référentiel de financement permettant d'apprécier de manière équitable les différents projets notamment à l'égard des moyens humains sollicités, des publics concernés et de l'intensité du projet d'accompagnement à la vie sociale. Cet avenant devrait concerner à ce stade :

- Le projet l'Arche (horizon 2ème semestre 2025) pour 14 habitants ;
- Le 2ème projet porté par Sésame Autisme pour 6 habitants ;
- Le projet habitat inclusif porté par les PEP 45.

##### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Rédaction de la charte de l'animation de la vie sociale par les associations conventionnées.

Mobilisation des crédits AVP.

Réglementation en matière de sécurité des habitats inclusifs.

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

**OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires**

**ACTION 1.2.4 : Mettre en place les services autonomie à domicile territorialisés**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Appropriation de la réforme des services à domicile instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 et des modalités de mise en œuvre dans les territoires.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

- Publication du décret de mise en œuvre des SAD avant le 30 juin 2023
- Réalisation d'une cartographie de l'offre existante
- Organisation d'une concertation départementale avec le secteur de l'aide à domicile en septembre 2023
- Accompagnement des démarches de rapprochement des SSIAD et SAAD (instruction des demandes d'autorisation, etc.)

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Veiller à ce que la couverture territoriale soit assurée afin d'éviter les ruptures de prise en charge

Respect des délais d'instruction des demandes d'autorisation

<p><b>OBJECTIF 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques</b></p>	
<p><b>ACTION 1.3.1 : Enfance : créations de 3 équipes mobiles et de 3 lieux d'accueil adaptés</b></p>	
<p><b>Calendrier initial :</b></p> <p><u>1er semestre 2022</u> : élaboration du cahier des charges pour les problématiques liées aux violences sexuelles et aux jeunes à la croisée de l'éducatif, du soin et du judiciaire.</p> <p><u>1e semestre 2023</u> : élaboration du cahier des charges relatif au phénomène prostitutionnel</p>	<p><b>Evaluation :</b> ↓</p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p><u>Pour les problématiques des jeunes à la croisée de l'éducatif, du soin et du judiciaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du cahier des charge pour la prise en charge des enfants et adolescents cumulant des problématiques sociales et psychiques ;</li> <li>• Lancement de l'appel à projet du Dispositif Educatif, Social et Thérapeutique pour Enfants et Adolescents (DESTEa) le 17 avril 2023 ;</li> <li>• Réponse attendue avant le 11 août 2023.</li> </ul> <p><u>Pour les problématiques liées aux violences sexuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier des charges pour un appel à projet en cours d'élaboration. Des consultations sont effectuées auprès de partenaires spécialisées afin de structurer le cahier des charges ;</li> <li>• Lancement de l'appel à projet en décembre 2023 avec une réponse attendue en avril 2024.</li> </ul>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p>	<p><b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p> <p>Travail partenarial à engager ou poursuivre concernant ces appels à projets afin d'organiser les articulations entre les différentes institutions.</p> <p>Mise à jour du calendrier d'appels à projet à compétence exclusive du Conseil Départemental afin de permettre le lancement de ces appels à projet sur 2023 et 2024.</p>

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

### **OBJECTIF 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques**

**ACTION 1.3.1 : Personnes en situation de Handicap : création de 16 places (4 unités de 4) pour adultes autistes sévères.**

#### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	

#### **Evaluation :**

Non concerné



#### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Aucune action engagée à ce jour puisque le démarrage de cette action est prévu en 2024.

#### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

#### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

#### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

**OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité**

**ACTION 1.4.1 : Mettre en place une offre spécifique à destination des parents en situation de handicap.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X				

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Prise de poste de la référente accompagnement parentalité : 01/04/2022

Au cours du deuxième trimestre 2022, un état des lieux a été réalisé auprès de partenaires et d'usagers afin de connaître les besoins ainsi que l'offre disponible sur le territoire sur la thématique de la parentalité des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, il y a eu :

- S'agissant de l'offre :
  - 10 SAVS rencontrés ;
  - Un échange téléphonique avec le Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap (SAPPH), le Centre ressources vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité de Tours, le Centre basse vision, Handiconsult du CHRO ;
  - Une rencontre avec le service départemental d'accompagnement éducatif à la parentalité porté par l'AIDAPHI, le Centre parental, le centre d'action et d'information sur la surdit , un Centre de r education fonctionnelle et le service social de l'EPSM ;
  - Un temps d' change avec le m decin responsable et les cadres de la PMI.
- S'agissant des besoins : entretien avec 5 familles, en pr sentiel ou par t l phone, concernant au total 9 enfants.

Les  changes ont permis de constater que les besoins autour de la parentalit  sont multiples et divergents selon le type de handicap ainsi que l' ge de l'enfant.

L'accompagnement des situations individuelles a d but  au troisi me trimestre 2022. En parall le, des actions de communication autour de l'offre ont eu lieu aupr s des Agences D partementales des Solidarit s,   la CRIP ainsi qu'au centre parental et aupr s de partenaires.

Les axes d'interventions du r f rent pour accompagner   la parentalit  sont les suivants :

- Fonction ressource :
  - Apporter une expertise dans le champ du handicap aupr s des professionnels et des usagers ( valuation des besoins, accompagnement aux d marches, orientation, proposition d'actions en coh rence avec les besoins  valu s).
  - Mettre en r seau les acteurs locaux
  - Assurer une mission de veille dans le champ de l'accompagnement   la parentalit  des personnes en situation de handicap

- Accompagnement adapt  aux besoins des parents en situation de handicap dans leur parcours et en fonction des objectifs contractualis s. Les th matiques d'accompagnements recens s sont les suivantes : aides techniques, information et l'acc s aux droits, accompagnement aux d marches administratives, gestion des d placements, aide aux devoirs, pr venir l'isolement social.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de sollicitations et nature de celles-ci :

34 sollicitations dont :

- 19 de la MDA ;
- 2 d'un SAVS ;
- 11 des ADS (5 de la PMI, 1 du service de pr vention, 5 du service accueil accompagnement) ;
- 2 d'usagers en direct.

Nombre d'enfants concern s par l'accompagnement des parents en situation de handicap : 55 enfants dont 9 en situation de handicap et 2 grossesses

Nombre d'accompagnements actifs : 23 accompagnements actifs du 03 juin au 31 d cembre 2022

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

Poursuivre le déploiement de l'offre et élaborer des outils de communication (plaquette de présentation en « Facile A Lire et à Comprendre » : FALC).

Déployer le contrat d'engagement réciproque en FALC.

Poursuivre la construction du réseau partenarial en interne et en externe.

### POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :

L'accès aux soins est une question récurrente. En effet, les femmes en situation de handicap, surtout psychique et mental, ne bénéficient peu ou pas d'un suivi gynécologique. Les femmes ayant un handicap moteur peuvent rencontrer des difficultés d'accessibilité aux cabinets des professionnels libéraux.

Les femmes ayant des troubles visuels sont très souvent orientées vers les SAPPH ainsi que vers des consultations spécialisées dans le handicap sensoriel. Il est à noter que la Région Centre fait partie des deux régions ne disposant pas d'une Unité d'accueil et de soins pour les personnes sourdes et malentendants.

L'accès à des cours de préparation à la naissance adaptés aux futurs parents ayant un handicap psychique et/ou une déficience intellectuelle semble complexe.

<p><b>OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité</b></p>	
<p><b>ACTION 1.4.2 : Pérenniser l'action 1001 mots (prévenir les difficultés langagières).</b></p>	
<p><b>Calendrier initial :</b>                  2022 : réalisation d'une convention pour cadrer l'action                  2025 : démarche d'évaluation scientifique avec communication des résultats</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p>Signature de la convention partenariale dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat le 28 octobre 2022 pour la période du 1er septembre 2022 au 31 aout 2023 (année 4 de l'action).</p> <p>Depuis le début de l'action (juillet 2019), 1 967 familles soit 2 207 enfants ont bénéficié de l'accompagnement à l'éveil langagier par 1001 mots.</p> <p>291 enfants ont été nouvellement inscrits via la PMI et le mailing de la CAF.</p> <p>Ouverture de nouveaux lieux d'ateliers enfants parents (animation en binôme : 1 orthophoniste de l'association et 1 professionnelle de PMI) : Gien et Pithiviers/Malesherbois, qui s'ajoutent aux ateliers sur Orléans et Montargis.</p> <p>Création de 15 modules pédagogiques différents afin de proposer un accompagnement plus adapté aux parents (45 vidéos et 200 contenus de MMS).</p> <p>Suivi régulier de l'implication des parents lors des programmes et de l'impact sur leurs pratiques parentales.</p> <p>Recherche de co-financeurs pour la poursuite de l'action.</p>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p> <p>Renforcer l'ancrage territorial en s'appuyant sur les ressources locales (LAEP, médiathèque...)</p> <p>Elaborer les modalités et le protocole d'évaluation de l'accompagnement de 1001 mots sur le langage (prévu en année 5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automne 2023 : publication d'une enquête qualitative menée auprès des familles assidues aux programmes proposés par 1001 mots</li> <li>• 2ème trimestre 2024 : publication des résultats de l'enquête pilote d'évaluation quantitative (cohorte de 25 familles, tests et outils d'évaluation du langage)</li> </ul>	<p><b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p> <p>La convention partenariale avec 1001 mots est pour le moment rattachée à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.</p> <p>A ce jour, pas de visibilité sur une intégration de cette action dans le pacte des solidarités prévues pour 2024 en remplacement des stratégies pauvreté et prévention protection de l'enfance.</p>

<p><b>OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité</b></p>	
<p><b>ACTION 1.4.3 : Créer 4 relais parentaux (Gien / Montargis / Pithiviers / Orléans).</b></p>	
<p><b>Calendrier initial :</b>                  2022 : montage de l'appel à projet et identification des porteurs de projet                  2023 : ouverture des relais parentaux</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p>L'appel à projet a été lancé le 7 mars 2022 et s'est révélé infructueux après la période de deux mois laissée aux candidats potentiels pour présenter un dossier de candidature. Un nouvel avis d'appel à projet a été publié le 2 septembre 2022 avec une période de réponse portée à 3 mois soit jusqu'au 2 décembre 2022.</p> <p>Dans le cadre du présent appel à projet, le Département a réceptionné une seule candidature, celle de la Croix Rouge Française, réputée complète et conforme. La Croix Rouge Française s'est positionnée sur la création de 4 relais parentaux.</p> <p>Les membres de la commission réunie le 3 mars 2023, ont émis à l'unanimité un avis favorable pour la création de 4 relais parentaux considérant que le dossier présenté par la Croix Rouge Française était de qualité et permettra de développer l'offre de prévention en investissant sur l'avenir afin de prévenir les risques de placement à l'aide sociale à l'enfance en soutenant les parents et d'ouvrir une alternative pour l'accueil de mineurs qui ne sont pas en danger mais dont les parents sont empêchés temporairement.</p>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p> <p>Publication de l'arrêté d'autorisation pour 4 relais parentaux en juin 2023. Ouverture de deux relais parentaux et bilan après un an d'exercice</p> <p>Mise en place de COTEC et COPIL réguliers</p>	<p><b>POINTS D' ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p> <p>Capacité du partenaire à démontrer l'impact de son action sur les familles prises en charge</p>

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

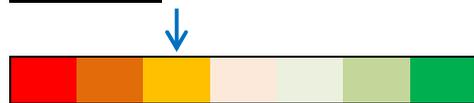
### **OBJECTIF 5 : Accompagner les aidants**

#### **ACTION 1.5.1 : Créer 4 maisons de répit afin de soutenir les aidants.**

##### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

##### **Evaluation :**



##### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

L'ambition poursuivie par le Département est d'installer 4 plateformes d'accompagnement et de répit sur le territoire Loirétain : territoire de l'Orléanais, du Giennois, du Montargois et du Pithiverais.

Si les attendus sont définis (lieu d'information, de formation, de soutien, de resocialisation et de répit) le Département a souhaité mobiliser le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour formuler des propositions concrètes en vue de l'installation de ces 4 maisons de répit.

##### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

##### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Lancement d'un appel à projet.

##### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Prise en compte de l'avis du CDCA suite à sa réunion du 23/05/2023.

# • Axe 1 •

## LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

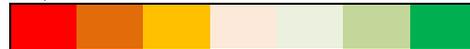
### **OBJECTIF 6 : Faciliter la vie des personnes grâce au numérique**

**ACTION 1.6.1 : Promouvoir l'utilisation du portail ICI 45 (information pour les démarches d'accès aux droits).**

#### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

#### **Evaluation :**



#### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Action non initiée

#### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre d'utilisateurs : 2 524  
 Nombre de sessions ouvertes : 3 048  
 Nombre de pages vues : 61 852

Top des 5 pages les plus lues :  
 1/ Je suis à la rue, j'ai besoin d'un logement  
 2/ Je recherche un logement  
 3/ Je cesse ou réduit mon activité

#### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Possibilité de communiquer via cet outil des informations tout public telles que les horaires et lieux de consultations des nourrissons par exemple, et d'autres plus techniques comme par exemple l'offre de service des Agences Départementales des Solidarités, avec redirection des internautes vers les pages adéquates du site internet du Département.

#### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

## • Axe 2.

# L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

# • Axe 2 •

## L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.1 :** Accompagner et soutenir le développement de nouvelles activités et projets en matière d'insertion professionnelle (filière logistique, informatique, services à la personne, création de tiers lieux, actions mutualisées entre SIAE ...), notamment dans les zones les moins pourvues du Département.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

- Lancement opérationnel de 2 nouveaux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) en novembre 2022 : « Planète R », ACI ressourcerie de l'association ALPEJ sur l'Agglomération de Montargis et « Bati-Toi », ACI second œuvre en bâtiment sur la métropole d'Orléans avec, pour l'un et l'autre, de potentiels développements d'antennes sur d'autres territoires pas ou peu dotés en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- Etudes techniques validant la faisabilité de la création d'une unité de lavage de contenants alimentaires réemployables sous statut de SIAE dans le nord Loiret (projet La Consigne Claire).
- Etudes techniques validant la faisabilité de la création d'une plateforme logistique de réemploi des livres sous statut de SIAE dans le Malesherbois (projet LOGlivre).
- Construction de partenariats avec les acteurs économiques et de potentiels porteurs pour l'émergence de nouvelles activités d'IAE dans le Giennois.
- Revue des projets avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (2 temps de travail présentiels), échanges oraux et écrits de reporting des actions mensuelles avec la chargée de mission IAE pour co-construire la stratégie de développement de l'IAE.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- 3 nouvelles Structures d'Insertion par l'Activité Economique conventionnées au dernier trimestre 2022 (2 Ateliers Chantiers d'Insertion et 1 Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant)
- 15 porteurs de projet approchés (3 sommaires et 12 développés)
- 7 porteurs accompagnés sur au moins 3 rendez-vous dont 2 avec lancement d'activité effectif
- 4 études techniques réalisées et diffusées dont 2 avec lancement d'activité effectif

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

- Accompagner la montée en charge des ACI créés en 2022 par un soutien technique aux directions.
- Soutenir la dynamique des projets La Consigne Claire et LOGlivre pour aboutir à leur lancement courant 2024 ou début 2025.
- Accompagner et soutenir les équipes de direction (salariées et bénévoles) dans la consolidation et/ou évolution de leurs modèles économique et le développement des activités commerciales.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

- Mobilisation des financements de l'Etat et de la dynamique en phase post-Pacte Ambition IAE
- Mobilisation des crédits FSE+ de la nouvelle programmation 2022-2027

# • Axe 2 •

## L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.2 :** Renforcer le partenariat « entreprises » par la Création d'un Label départemental des entreprises engagées pour l'insertion par l'emploi.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Avec la mise en place de l'équipe des consultants emploi depuis le 1er mars 2022, la relation avec les entreprises est devenue une composante essentielle de l'activité de ces professionnels.

Dans le cadre de cette démarche proactive, cette équipe démultiplie les contacts avec acteurs économiques de leur territoire, et négocie différentes modalités de partenariat :

- visites d'établissement
- accueil de stagiaires
- simulations d'entretien
- coaching individuel / collectif
- actions menées conjointement avec le Département (de type rencontres / informations collectives et ateliers / simulations d'entretiens de recrutement)
- embauche d'un bénéficiaire du RSA en CDD ou CDI

Plus de 60 visites entreprises ont eu lieu en 2022 sur tout le territoire, toutes structures confondues (artisan, TPE, PME, grand groupe...)

Cette labellisation vient officialiser les nombreuses actions menées entre les équipes du Département et les entreprises partenaires "Entreprise engagée" du département.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Aucune convention signée en 2022. Rapport présenté sur le second semestre 2022.

Sur le premier trimestre 2023 :  
- 20 entreprises sont signataires de la convention et sont les 20 premières adhérentes du label entreprise

- 30 visites entreprises
- 13 PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) réalisées par les bénéficiaires du RSA.

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

La signature des conventions de partenariat avec au minimum 50 entreprises

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Les objectifs fixés correspondent à la signature et au suivi de 5 conventions de partenariat par consultants emploi soit un plafond de 50 entreprises.

## • Axe 2 •

### L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.3 :** Créer des filières d'économie locale sociale (par exemple dans le cadre du plan alimentaire territorial) en s'appuyant sur les demandes émergentes des communes et des EPCI.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

- Appui technique et financier à la conduite de projet et mise en place de coopérations entre les porteurs de projets convergents de « La Consigne Claire » (création d'une unité de lavage sous statut SIAE dans le Nord Loiret) et « Consigne et moi » (création d'une solution de collecte et réemploi des bouteilles en verre) pour l'émergence d'une filière structurée de consigne de bouteilles en verre au service des producteurs et consommateurs de boissons loirétains.
- Appui technique et financier à la conduite de projet et mise en place des coopérations territoriales indispensables à la concrétisation et à l'ancrage dans l'écosystème économique du Malesherbois du projet « LOGIlivre » initié par 2 SIAE implantées sur Orléans Métropole.
- Suivi du partenariat avec la Communauté des communes giennoises.
- Prise de contacts avec les élus et techniciens de la Communauté des communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne dans le cadre de son projet de revitalisation territoriale par le développement d'activités socio-économiques de transition.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- 4 études techniques réalisées et diffusées dont 2 avec lancement d'activité effectif.
- 8 partenaires approchés (3 sommaires et 5 développés)
- 4 COPIL organisés en territoire (dont 1 coanimé).

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

- Achèvement et évaluation de la phase expérimentale de collecte, lavage, redistribution des bouteilles de bières initiés par « Consigne et Moi ». Modélisation du projet d'unité de lavage, structuration de l'activité et de la gouvernance, mobilisation des financements.
- Création de l'association de préfiguration de la SCIC « LOGIlivre » avec les initiateurs orléanais du projet et les acteurs économiques et institutionnels du Malesherbois. Structuration de l'activité et de la gouvernance, mobilisation des financements.
- Lancement d'une étude approfondie des opportunités pour le développement de nouvelles activités économiques inclusives dans le Giennois dans la continuité du partenariat engagé avec la Communauté des communes giennoises.
- Etude détaillée des besoins de la Communauté des communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

- Maintien des dynamiques de projet dans la phase post-Pacte Ambition IAE.
- Capacité de pivot des porteurs de projet.

# • Axe 2 •

## L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.4 :** Renforcer le développement de solutions de mobilité (location de véhicules ou cyclomoteur, auto-école sociale, déploiement de véhicules électriques,...).

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Dispositifs de mobilité :

- 4 actions de location ou prêt de véhicules
- 2 auto-écoles solidaires
- 2 vélo-écoles

Couverture territoriale (un même dispositif peut concerner plusieurs territoires) :

- 4 dispositifs sur le Montargois
- 3 dispositifs sur le Giennois
- 3 dispositifs sur Orléans Métropole
- 2 dispositifs sur le Nord Loiret
- 1 dispositif sur Beauce à Sologne

Bénéficiaires du RSA intégrant un dispositif de mobilité :

- 67 pour des questions d'apprentissage (49 en auto-écoles et 18 en vélo-écoles)
- 71 pour une location ou un prêt de véhicule

14 permis obtenus + 50 bénéficiaires du RSA maintenus en emploi / formation suite à une location solidaire de véhicule

Signature de la Convention Région - Département 2022-2024

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de dispositifs de mobilité : 8

Nombre de bénéficiaires du RSA intégrant un dispositif de mobilité : 138

Nombre de problématiques de mobilité résolus : 64

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Reconduction des conventionnements avec les structures.

Le Conseil départemental a lancé en fin d'année 2022 un appel à projets pour la mise en place d'une plateforme de mobilité qui s'est révélé infructueux. Une nouvelle consultation va être lancée sur le second semestre 2023 pour répondre à ce besoin toujours existant.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Le Département a été retenu pour l'expérimentation France Travail sur les territoires des deux Equipes Pluridisciplinaires (EP) du Montargois.

# • Axe 2 •

## L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.5 :** Développer l'offre de services d'accompagnement pour les publics souhaitant ou ayant créé leur entreprise dans une visée d'autonomie financière.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

DEPUIS JANVIER 2022 :

Bénéficiaires du RSA accompagnés vers la création d'entreprise :

- \* 58 par l'association BGE
- \* 20 par la CMA
- \* 9 par la couveuse d'entreprises PES

18 entreprises créées / 87 porteurs de projet accompagnés vers la création de leur entreprise, soit un taux de création de 21%

Bénéficiaires du RSA suivis post création :

- \* 129 par l'ADAGV
- \* 26 par l'association BGE
- \* 12 par la CMA
- \* 23 par la CCI

Sur 2022, 228 bénéficiaires du RSA ont été suivis sur 2022 par le conseiller en création et développement d'entreprise.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de BRSA travailleurs indépendants accompagnés : 277 par les structures conventionnées et 228 par le conseiller dédié au sein de la Direction de l'Insertion et de l'Habitat.

Nombre d'entreprises créées : 35 (18 dans le cadre du suivi par les structures conventionnées et 17 dans le cadre du suivi par le conseiller en création et développement d'entreprise)..

Nombre de BRSA sortis du dispositif RSA de par les ressources de leur activité : 32 parmi les bénéficiaires du RSA suivis par le conseiller dédié.

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

POUR 2023 :

Reconduction des conventionnements avec les structures.  
Doublement du poste de Conseiller en création et développement d'entreprise.

Besoin de définir un coût moyen d'accompagnement en amont de la création et post création afin d'harmoniser les subventions versées => Réflexion sur le lancement d'un appel à projets/marché pour 2024.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Association des structures concernées le cas échéant.

## • Axe 2 •

### L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

**OBJECTIF 1 :** Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

**ACTION 2.1.6 :** Intensifier la commande publique solidaire par un recours aux clauses d'insertion.

**Calendrier initial :**

1er semestre 2023

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Chiffres concernant les opérations du Département du Loiret :

En 2022, la Maison de l'Emploi (MDE) a accompagné 156 personnes dont 35 bénéficiaires du RSA (22 %) pour la mise en œuvre de la clause d'insertion, soit 44 934 heures d'insertion dont 10 688 heures de travail effectuées par des bénéficiaires du RSA (24 %) sur les marchés publics départementaux. Ces résultats sont en légère baisse depuis 2020.

En outre sur l'année 2022, la MDE a aidé à la mise en place de clauses d'insertion dans 22 Appels d'Offres formulés par le Département assurant le rôle de conseiller technique à la fois auprès des services du Département, lors de la rédaction des pièces contractuelles, mais aussi auprès des entreprises candidates et le suivi de réalisation des clauses.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Chiffres pour le Département du Loiret :

Heures totales réalisées au 31/12/2022 : 336 838 heures d'insertion (soit 210 équivalents temps plein) dont 88 517 heures de travail effectuées par des bénéficiaires du RSA (26 %).

Nombre de participants aux heures d'insertion : 1 054 personnes dont 299 bénéficiaires du RSA (26 %).

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Pour mémoire, depuis 2011 le Département du Loiret confiait à la Maison de l'Emploi (MDE) du bassin d'Orléans le rôle de facilitateur des clauses d'insertion pour les marchés dont il est l'ordonnateur sur le territoire Orléanais et depuis 2017 sur l'ensemble du territoire départemental.

Depuis le 31 décembre 2022, la MDE du Bassin d'Orléans a été dissoute et l'équipe en charge des clauses sociales a été absorbée par le service Emploi d'Orléans Métropole avec une réduction de sa zone d'intervention au seul territoire métropolitain.

Une procédure de recrutement est en cours à la Direction de l'Insertion et de l'Habitat pour couvrir une partie des missions de la Maison de l'Emploi suite à sa fermeture au 31 décembre 2022 et sa reprise au sein des services d'Orléans Métropole.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

L'approche doit concerner l'ensemble de la commande publique des différents acteurs publics présents sur le territoire départemental.

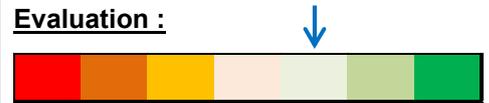
**OBJECTIF 2 : Renforcer un premier accueil social inconditionnel de proximité.**

**ACTION 2.2.1 : Développer le maillage partenarial de l'accueil inconditionnel.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Structuration des Equipes d'Accueil Inconditionnel (EAI) dans les Agences Départementales des Solidarités (ADS) pour accueillir, informer, orienter et favoriser l'accès aux droits pour tout habitant du Loiret s'adressant aux services de solidarité du département.

Formation des agents chargés de l'accueil et des permanences d'accueil administratif pour améliorer l'évaluation administrative et fluidifier l'orientation de premier niveau.

Renforcement de l'offre de service des EAI sur les territoires à forte demande ou dépourvus d'acteurs locaux (urbain/rural), adaptation de l'organisation des équipes au regard des particularités territoriales (maillage, permanences en visio, augmentation des visites à domicile).

Diversification des modes de contact notamment avec le CCT Accueil Social

Mise en place d'un réseau d'échanges avec les CCAS du territoire pour recenser les pratiques et parcours des usagers et aller vers une appropriation du principe d'accueil inconditionnel par tous les acteurs.

Démarches de co-information des professionnels du Département et des CCAS.

Mise en place de protocoles d'orientation des publics en fonction de l'évaluation sociale réalisée.

Maillage avec les maisons France Service ; déploiement du bus Espace service public labélisé France Service sur la communauté de communes des Loges.

Très nombreuses rencontres partenariales (Carsat, CMP, DAC, hébergement d'urgence, secteur caritatif...).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

78 ETP dédiés à cette mission

13 500 sollicitations traitées en 2022 dont plus de 2 500 sollicitations via le 45-45

1 900 RDV avec des usagers, sur 47 lieux différents, mis à disposition par des partenaires (CCAS, mairies, MFS...).

Nombre de sollicitations mensuelles en 2022 et moyenne mensuelle par jours ouvrés :



<p><b><u>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</u></b></p> <p>Montée en puissance du CCT Accueil Social pour traiter et instruire en direct davantage de demandes</p> <p><b><u>Contractualisation avec les partenaires</u></b></p> <p><u>ADS Orléans Métropole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres régulières des CCAS sur parcours usagers spécifiques</li> <li>• Forum associations caritatives pour partager les modalités d'accueil social</li> </ul> <p><u>ADS Gien Montargis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail au sein des équipes des fiches synthétiques par thématique regroupant les coordonnées de contact, permettant aux partenaires moins aguerris de disposer d'une base d'orientation</li> <li>• Rencontres avec les secrétaires de mairie pour les accompagner à la réponse aux usagers</li> <li>• Poursuite du développement d'une offre d'accueil avec les partenaires du territoire sur les lieux actuellement dépourvus (partage de compétences)</li> </ul> <p><u>ADS Nord Loiret :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des secrétaires de Mairie début 2023 pour lancement d'un groupe de travail sur l'accueil inconditionnel ; organisation d'une journée de formation-sensibilisation sur l'accueil du public</li> <li>• Groupe de travail sur l'accueil inconditionnel composé de 1 à 2 secrétaires de mairie par CCom, 1 agent administratif + TS des deux EP, + 1 représentant France Services par CCom + TS CCom, ERL, bailleurs, CAF, Sécurité Sociale, CADA, Imanis, CCAS de Pithiviers avec comme objectif l'élaboration d'une charte d'accueil inconditionnel</li> </ul> <p><u>ADS Beauce à Sologne et ADS Nord Loiret :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de permanences itinérantes sur les territoires péri-urbains et ruraux / véhicules "bus" EAI (Beauce à Sologne/Nord Loiret)</li> <li>• Réflexion sur le public précaire sans droit ni titre, entre AI et accompagnement réalisé par les EAI</li> <li>• Préparation d'une journée de sensibilisation-formation à destination des secrétaires de mairie / des agents administratifs communautaires pour réponse de premier niveau (BS/NL)</li> <li>• Forum dédié aux partenaires - Speed Meeting</li> <li>• Forum à destination des usagers</li> </ul>	<p><b><u>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</u></b></p> <p>Si la mise en réseau avec les partenaires progresse, le principe d'accueil inconditionnel reste à acquérir pour beaucoup.</p> <p>Explication de nos découpages territoriaux aux partenaires.</p>
---	---

**OBJECTIF 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers".**

**ACTION 2.3.1 : Développer des actions de prévention dans chaque Equipe Pluridisciplinaire (EP) à partir des ressources et partenaires locaux.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**Pour l'ADS Orléans Métropole :**

Participation aux veilles éducatives pour les responsables d'EP et aux Equipes Pluridisciplinaires de Suivi (EPS) pour les travailleurs sociaux. Participation au Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles (CDDF) d'Orléans.

**EP Orléans Bannier Murlins :**

Projets prévention, suite aux référencement école :

- A l'école Molière « Une semaine sans écran », pour les CP CE1, du 23 mai au 1er juin (4 séances d'1h), qui aboutira sur une expo présentée le 30 juin au soir à l'occasion de la fête de fin d'année.
- A l'école Marcel Proust, réflexion en cours pour une action autour de l'équilibre alimentaire, qui devrait débiter à la rentrée de septembre 2023

**EP Orléans Carmes-Madeleine :**

- Projet en construction avec Anim'Orléans à partir de l'expérience Troc Party
- Projet d'action collective en lien avec les établissements scolaires et la protection de l'enfance sur les IP

**EP Orléans Bourgogne Argonne :**

- Projet d'accompagnement à la parentalité sous forme d'ateliers pratiques en lien avec Aselqo Argonne et associant différents travailleurs sociaux de l'EP
- Les aventures de Manfred (pour les enfants confiés classe d'âge 6/8 ans), avec l'EP Bannier
- Participation à une action organisée par l'USEP, sur les écoles Gutenberg, Nécotin et Charles Peguy + collège Jean Rostand. Journée pour les CM1 / CM2 / 6ème, sur le thème « le petit tour du cœur », avec 18 ateliers proposés aux enfants. Atelier sur les émotions provoquées par les perspectives de la rentrée en 6ème (atelier de 45mn)
- Participation au Village Aventure Argonne, avec l'ensemble des partenaires locaux du quartier

**EP Orléans La Source Saint Marceau :**

- Troc Madame (juin 2022)
- Projet sensibilisation à l'utilisation des écrans chez les enfants
- Chorale d'enfants : médiation par la chorale dans la relation parents-enfants confiés, gestion des émotions, travail sur la réalisation d'un projet

**EP Territoires Steoruellans et Olivétains :**

- Actions collectives avec les familles monoparentales axées sur l'accès à la culture, une action sur plusieurs territoires (Ingré, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle) début du projet
- « Jouons en famille » sur Saint-Jean-de-la-Ruelle partenariat avec la ludothèque et les maisons pour tous des quartiers nord et sud
- Action avec Saran (direction de la petite enfance) sur la découverte de la protection de l'Enfance dans son ensemble

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

EP Territoires abraysiens :

- Action d'accompagnement à la parentalité sous forme d'échanges avec le CMP de St Jean de Braye
- Tour des écoles de Saint-Jean-de-Braye pour présenter les différentes options d'aides éducatives afin d'être interpellé plus en amont dans les situations. L'objectif étant d'intervenir en prévention, avec l'accord des familles et ainsi éviter des IP plus tard
- Rencontres régulières avec la cellule de prévention socio-éducative de Saint-Jean-de-Braye, la prévention spécialisée, la PJJ, les collèges, la police municipale afin de faire le point sur la situation de jeunes qui ont basculé à un degré plus ou moins grand vers de la délinquance et ainsi tenter d'intervenir le plus tôt possible
- Participation aux équipes pluridisciplinaires organisées par le dispositif de réussite éducative de la ville de Saint-Jean-de-Braye (écoles maternelles et primaires) afin d'être identifiés par les partenaires pour intervenir rapidement dans les situations

EP Territoires fleurysois :

- Mise en place de référents école
- Rencontres avec les professionnels de l'enfance et de la petite enfance autour de la prévention
- Travail avec la mairie de Fleury-les Aubrais sur deux actions collectives : groupes de parole parentalité et journée santé pour tous dans les quartiers prioritaires (intervention Prévention et PMI)
- Projet d'action collective insertion (budget, tri des papiers administratifs)

**Pour l'ADS Montargis-Gien**

Participation au comité de pilotage du Programme de Réussite Educative (PRE) de l'agglomération montargoise.

Participation aux cellules de veille éducative.

Participation au Comité Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS).

Participation à la convention territoriale globale de la CAF sur l'agglomération montargoise.

Action de prévention précoce dans différentes écoles de l'agglomération montargoise.

Rencontres des services jeunesse et enfance en vue de construire une démarche participative dans un cadre de prévention en enfance = collaboration avec la CRIP - l'idée est de pouvoir former les encadrants

Intervention dans une école "libérez, délivrez la parole"

Rencontres IEN et coordonnateur REP en vue de développer un partenariat appuyé auprès des écoles élémentaires et/ou collèges

Partenariat prévention précoce/ écoles en vue d'actions collectives, action de prévention en lien avec la PMI : hygiène dentaire, éveil langagier, addiction aux écrans

Rencontre avec le SSFE

Rencontres trimestrielles avec les directeurs d'écoles

Poursuite de l'animation autour de la médiation culturelle

Action MUMO : accès à la culture, axe de prévention

Actions collectives en lien avec Atelier 21 sur les économies d'énergies

**Pour l'ADS Beauce à Sologne**

Mise en place de référent école sur le territoire

Action autour des jeux d'éveil pour les 0-3 ans à Patay et Chevilly, avec pour objectif de débiter les ateliers en septembre 2023. L'idée est de pouvoir aller au plus près de la population une fois par mois sur des secteurs où il n'y a pas de lieux de rencontre des parents afin de développer le lien social entre parents mais aussi de faire connaître aux parents les possibilités de jeux d'éveil en fonction de l'âge de leurs enfants.

Un projet autour des massages pour bébés (0-1 an) afin de développer le lien parent-enfant. Cet atelier sera animé par une infirmière puéricultrice formée à la technique des massages et par un TS ou une psychologue sur chaque séance.

Projet de théâtre forum en collège sur la thématique du harcèlement sur Sologne.

Mise en place d'atelier bien être/estime de soi auprès des mineurs bénéficiant d'une mesure ASE sur Sologne

Rencontres partenariales pour travail sur de la co-animation de projet en lien avec les besoins identifiés au local (EP Sologne)

Partenariat entre la PMI du Département du Loiret et la médiathèque de la ville de Meung sur Loire : promouvoir le langage par la lecture à haute voix et encourager les familles à profiter des lieux de culture de la ville et intervention 1 fois par mois d'un intervenant de la médiathèque lors des consultations PMI à Meung sur Loire.

« Pause parent » : organisation tous les 3ième jeudi du mois à l'Agora Beaugency d'un temps d'échange libre entre parent animé par une puéricultrice de la PMI et un responsable du centre social.

### **Pour l'ADS Nord Loiret :**

#### Ville de Pithiviers (territoire transverse aux EP) :

- PMI : Partenariat avec le centre social de Pithiviers : participation aux semaines de la parentalité tous les ans et aux actions du centre social (food art, stand, troc party...)
- Partenariat avec les écoles maternelles de Pithiviers Ville en lien avec le centre social de Pithiviers : café des parents toutes les 4 à 6 semaines sur un thème de promotion de la santé ou autour de la parentalité (sommeil, alimentation, écran, limites ...)
- Mise en place des ateliers en co-animation avec l'association 1001 mots sur Pithiviers autour du livre et de l'éveil langagier du jeune enfant (pour les moins de 3 ans), tous les 2 mois. Locaux mis à disposition par la Ville de Pithiviers.

#### Territoire ADS :

- Participation de la PMI et mise en place d'actions pour la SMAM (Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel) en partenariat avec le centre hospitalier de Pithiviers (rayonnement ADS).
- Orientation de familles sur les séjours OUL.
- Projet théâtre forum porté par l'EP PPNL: prévenir les comportements violents des parents envers leurs enfants en lien avec le Centre Social Terre en Couleur de Pithiviers via la mise en œuvre d'actions de théâtre forum à raison de 2 à 3 fois par an, avec une troupe de théâtre.
- Échange, avec le centre social de Malesherbes Arc en Ciel, pour un partenariat une fois par mois auprès des parents fréquentant la Halte-Garderie.
- Mai/ Juin 2023 : Mise en place de 2 actions de prévention (ateliers) avec Appui Santé Loiret sur Beaune la Rolande en 2023, suite à l'appel à projet retenu dans le cadre des 1000 1ers jours autour de l'alimentation-affectivité et émotions. Locaux mis à disposition par la CCPG.
- Mise en place des ateliers en co-animation avec l'association 1001 mots sur Malesherbes (tous les 2 mois) : autour du livre et de l'éveil langagier du jeune enfant (pour les moins de 3 ans). Locaux mis à disposition par la CCPG.
- Participation au groupe de travail sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur Malesherbes : ouverture d'une classe de toute petite section en septembre 2023
- Participation au projet une semaine "Les Ecrans autrement" sur le Malesherbois lancé par l'Education Nationale en lien avec les partenaires locaux (centre de loisirs, écoles, centre social...) : mise en œuvre en mars 2023

<u>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</u>	<u>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</u>
<p><b><u>Pour l'ADS Gien Montargis :</u></b> Action avec un collègue : action collective avec des collégiens sur le respect et l'égalité Poursuite des actions engagées</p> <p><b><u>Pour l'ADS Beauce à Sologne :</u></b> Intervention auprès des agents périscolaires du territoire Solognot pour travailler de la co-animation de projet au niveau local. Participation à la semaine de la parentalité. Poursuite des actions engagées.</p> <p><b><u>Pour l'ADS Nord Loiret :</u></b> Réflexion sur mise en place consultation de puéricultrice sur Bazoches 1 fois par mois. Réflexion sur partenariat avec RPE du secteur : intervention thématique auprès des assistantes maternelles du secteur. Assurer la pérennité des actions mises en place et poursuivre les réflexions en vue de leur déclinaison opérationnelle Animation de la salle d'attente de Consultation PMI de St Aignan par le centre social Terre en couleur.</p> <p><b><u>Pour l'ADS Orléans Métropole :</u></b></p> <p><u>EP Bannier Murlins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'école Jean Mermoz, réflexion en cours également, à affiner à la rentrée de septembre 2023</li> <li>• Réflexions en cours avec les 3 Anim'Orléans (Gare/Murlins/Blossières) et l'équipe AA sur un projet intergénérationnel</li> <li>• Participation au Village Aventure Blossières, du 24 au 28 juillet 2023 (stand sur les émotions), avec l'ensemble des partenaires locaux du quartier.</li> </ul> <p><u>EP Carmes Madeleine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet avec Anim'Orléans Madeleine intitulé : sortir de l'isolement : les + de 60 ans du quartier Madeleine.</li> </ul> <p><u>EP Territoires abraysiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet d'action collective en insertion avec l'ASCA, le CCAS et la BDF pour une action ludique autour de la gestion du budget et la prévention du surendettement. La PMI pourrait s'y associer sur la nutrition ou encore la prévention sur la gestion de la frustration chez l'enfant et comment lui dire « non » au bénéfice d'un budget.</li> <li>• En cours d'intégration dans un groupe organisée par la prévention spécialisée, le CCAS de SJDB et le groupe de parents d'élèves de l'école primaire Louis PETIT. Constat que de très jeunes enfants de cette école sont recrutés pour être guetteurs dans le quartier. L'objectif est donc d'être présent au plus tôt pour les parents de cette école avec l'appui du groupe de parents d'élèves autour d'actions de prévention. La première aura lieu le 22/05 sur le thème des écrans.</li> </ul>	

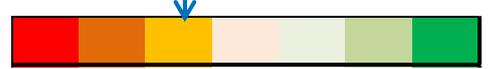
**OBJECTIF 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers".**

**ACTION 2.3.2 : Mettre en place un travail de diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les habitants par les équipes pluridisciplinaires (EP).**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Réalisation de portraits de territoire élaborés par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (OET).

Sur chaque ADS, rencontres des acteurs de chaque territoire par les EP et l'EAI : communes (CCAS, directions petite enfance et éducation), établissements scolaires, associations, centres sociaux...)

A l'échelle de l'ADS, rencontres avec la Préfecture (politique de la ville, habitat, droits des femmes), la CPAM (prévention), la CAF, Action logement...

**ADS Orléans Métropole :**

Participation à plusieurs analyses des besoins sociaux (ABS) : Fleury les Aubrais et Saint Jean de Braye. Démarches de diagnostic et d'élaboration partagées (quartier Blossières à Orléans, prévention et soutien à la parentalité quartier Argonne à Orléans).

Mise en réseau des CCAS à l'échelle du territoire de la métropole Orléanaise.

**ADS Gien Montargis :**

Diagnostic de territoire à visée qualitative via une rencontre exhaustive de tous les maires du canton de Courtenay

Participation aux ateliers de territoire avec la communauté de communes canaux et forêt en gâtinais (CFG)

Rencontres et échanges avec des groupes d'élus locaux, de DGS de mairie et de communauté de communes (communauté de communes du Val de Sully)

Participation au Groupe de Coordination des Services Médico Sociaux (GCSMS) incluant tous les acteurs du médico-social sur Lorris.

**ADS Beauce à Sologne :**

Participation aux diagnostics des contrats locaux de santé (CLS)

Rencontre partenariale, par équipe pluridisciplinaire (EP), afin de définir conjointement les besoins du territoire/mise en réseau.

**ADS Nord Loiret :**

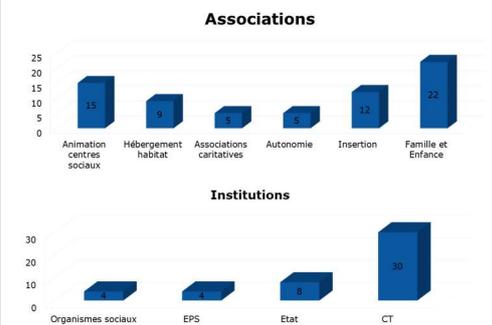
Participation à l'élaboration du contrat de ville

Participation à un temps de travail avec la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais (CCPG) pour un point d'actualité sur le contexte social et l'identification des pistes d'actions à mener ensemble.

Participation au comité de pilotage de la convention territoriale globale (diagnostic conjoint CCPG/CAF/ADS).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Rencontres partenaires :



## • Axe 2 •

### L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

#### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

Poursuivre les rencontres et mises en réseau.

Structurer une analyse des territoires partagée avec les acteurs rencontrés.

Participer aux démarches de contrats locaux de santé.

Rencontrer les partenaires en vue de mettre en place des ateliers de réflexion territorialisés.

Participer au conseil citoyen, renforcer le partenariat avec une régie de quartier (canton de Châlette).

Présenter l'outil Pilote 41 aux partenaires et mettre en commun nos différents diagnostics.

#### POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :

Multiples démarches de diagnostic (ABS) : veiller à mutualiser et non à démultiplier.

Associer les habitants reste difficile

# • Axe 3 •

**LE PROJET DE VIE  
DE LA PERSONNE  
*FIL CONDUCTEUR*  
*DE L'ACTION PUBLIQUE***

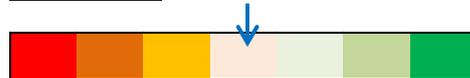
**OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement**

**ACTION 3.1.1 : Créer 150 places dans des petites unités d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les enfants confiés.**

**Calendrier initial :**

1er semestre 2022 : analyse des propositions des partenaires locaux et élaboration du cahier des charges pour l'appel à projet  
 2e semestre 2022 : ouverture des places par les partenaires loiretains  
 1er semestre 2023 : ouverture des places liées à l'appel à projet

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Seules les propositions formulées par la Fondation Val de Loire (FVL) et Le Mouteau pour une offre d'accueil en petites unités de 6 ont été retenues.

En 2022 et jusqu'au 30/04/2023 :

- Fondation Val de Loire : ouverture d'une unité à Saint Jean de la Ruelle (6 places)
- Mouteau : ouverture de 2 unités sur Orléans (12 places)
- Extension de la capacité d'accueil du MVE (9 places)
- Maison Départementale de l'Enfance :
  - Ouverture de 2 pavillons à Cepoy et Amilly (12 places)
  - Ouverture de la Villa Mimosa à Amilly (10 places)

En cours :

- Lancement d'un Appel A Projet (AAP) pour la création de 2 villages d'enfants (2 x 48 places) : une candidature reçue pour l'ouverture d'un village d'enfants ; la commission a eu lieu le 26 mai 2023.
- Accord de principe pour l'ouverture de 3 LVA : ouverture attendue au 3ème trimestre 2023
- Lancement d'un AAP pour une structure double habilitation (6 places) : publication du cahier des charges le 17 avril 2023

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Création de 49 places entre le 01/01/2022 et le 30/04/2023.

	30/09/2022	31/01/2023
Nombre de mineurs confiés (hors PAD, hors MNA)	1 271	1 277
Nombre de placements non effectifs (hors PAD)	44	30

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Arbitrage pour l'ouverture d'un village d'enfants (48 places).  
 Ouverture de 2 pavillons avec la Fondation Val de Loire (12 places).  
 Ouverture de la 3ème maisonnée du Mouteau (6 places).  
 Lancement d'un AAP pour une structure spécialisée problématiques sexualisées (6 places).

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Capacité des partenaires à recruter les professionnels.

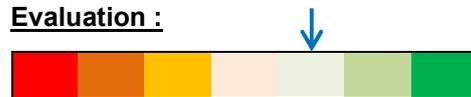
**OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement**

**ACTION 3.1.2 : Poursuivre la reconnaissance des métiers de l'accueil à domicile.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

- 23 assistants familiaux ont été recrutés sur l'ensemble de l'année 2022 dont 4 expérimentés (10 entre juin et décembre 2022).

- Dans le cadre de la mise en lumière du métier d'assistant familial, l'unité a participé à 4 salons :

- "Forum de l'emploi" au Palais des Sports à Orléans le 24 février 2022 : deux personnes intéressées
- "Parcours vers l'emploi" organisé à l'Espace Florian à Châteauneuf-sur-Loire le 26 avril 2022 : très peu de personnes intéressées par le métier d'assistant familial (métier très peu connu sous cette appellation)
- Forum de l'emploi "2000 emplois, 2000 sourires" au Zénith d'Orléans le 7 juin 2022 : aucune personne intéressée. Le public était composé en grande partie de lycéens
- "Job dating" à Nogent sur Vernisson le 19 septembre 2022 : aucune personne ne s'est présentée

- Outil favorisant l'exercice de la mission au sein du Conseil Départemental : remise d'un ordinateur aux assistants familiaux nouvellement recrutés et ateliers de permanence informatique.

- Groupe de travail autour du week-end de repos mensuel des assistants familiaux.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Production de rapports relatifs à la rémunération des assistants familiaux et aux conditions d'exercice du métier.

Organisation d'ateliers pour les accompagner dans la rédaction des écrits professionnels obligatoires.

Recrutement d'un travailleur social et d'un psychologue au sein de l'Unité Accueil Familial pour accroître l'accompagnement des assistants familiaux en organisant des temps de travail individuels et collectifs avec eux.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Participation à des salons "généralistes" qui amènent très peu de candidats. Des salons plus ciblés autour des métiers de l'enfance et de la petite enfance pourraient produire plus d'effets.

<p><b>OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'utilisateur et de son environnement</b></p>	
<p><b>ACTION 3.1.3 : Créer le dossier social unique de l'utilisateur.</b></p>	
<p><b>Calendrier initial :</b> Début des travaux dès 2022 avec jalonnement d'étapes et mise en œuvre cible en 2024.</p>	<p><b>Evaluation :</b> ↓</p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p>L'objectif est de créer, par usager, un espace de partage d'informations et de documents au format numérique, incluant toutes les politiques sociales afin de favoriser le traitement pluridisciplinaire des dossiers, automatiser le partage d'informations avec nos partenaires, faciliter l'accès des usagers à leurs données, fournir de meilleurs indicateurs de pilotage des politiques.</p> <p>Décembre 2022- mars 2023 : retours d'expériences de 3 départements.</p> <p>Collaboration interne au Conseil Départemental (Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation, Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale, Direction de la Transformation des Politiques Sociales) pour élaborer et proposer une stratégie.</p> <p>7 avril 2023 : arbitrage d'un déploiement progressif, politique par politique, d'un dossier unique porté par les outils existants (IODAS, Multigest).</p>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p> <p>Elaboration de la stratégie de déploiement et de la méthodologie de projet décidée au sein du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale.</p> <p>Validation de la stratégie lors d'un COPIL dédié avec l'ensemble des services et acteurs concernés</p>	<p><b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p> <p>1 - Projet à long terme avec un déploiement progressif et une nécessaire prise en compte de l'accompagnement au changement des pratiques</p> <p>2 – Capacité et volonté des différents partenaires du Conseil Départemental à s'inscrire dans cette démarche.</p> <p>3 – Impact de l'expérimentation France Travail : la démarche s'inscrit dans 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temps en interne au Conseil Départemental</li> <li>• Un temps de partage avec les partenaires du Conseil Départemental.</li> </ul>

**OBJECTIF 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes**

**ACTION 3.2.1 : Créer des antennes expertes de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

L'ambition au travers des travaux menés de manière partenariale avec les établissements et services médico-sociaux est d'apporter aux Loirétains concernés une évaluation personnalisée adaptée à leurs besoins au regard de leur situation de handicap.

Au cours de l'année 2022, la première convention de partenariat a été travaillée avec la Fédération des Aveugles et Ambliopes de France (FAAF). Ce partenariat qui a pris effet au 1er septembre 2022 dans le contexte de l'installation de la maison de la déficience visuelle à Orléans, avec le financement par le Département de moyens spécifiques permettant un accueil une information et évaluation des besoins reconnues par le GIP MDPH. Cette même convention a d'ailleurs été validée par la comex en juin 2022.

Dans le cadre de ce rapprochement MDA / FAAF, les équipes ont pu bénéficier d'actions de formations portant notamment sur la PCH.

Les travaux avec la FAAF dans le cadre de ce conventionnement se poursuivent. Ils viseront particulièrement à spécifier les procédures conjointes d'évaluation et les outils à partagés (y compris SI)

Un deuxième conventionnement est cours d'élaboration, avec l'association T'hand'm. L'ambition recherchée sera notamment d'intensifier l'offre du CICAT régional au travers de permanences au sein des locaux de la MDA.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Conventions signées : 1  
Conventions en cours d'élaboration : 1

Au-delà des effets attendus en matière de qualité de réponse pour les Loirétains, le partenariat renforce la logique de réseau, de professionnalisation des acteurs par le biais des formations organisées.

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Poursuivre l'approfondissement du partenariat avec la FAAF.

Conventionner avec Thand'm.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Couvrir l'ensemble du territoire départemental (Est du Département) .

**OBJECTIF 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes**

**ACTION 3.2.2 : Mettre en place une offre « primo-arrivants » auprès des usagers (accompagnement personnalisé).**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Offrir un service de grande qualité est l'objectif majeur sur lequel l'ensemble des équipes de Département se mobilisent (Equipes pluridisciplinaire et MDA). Sur le champ du handicap, la MDA a mis en place une offre d'entretien de "2ème niveau" avec un travailleur social pour tout Loirétain souhaitant être informé et conseillé dans ses démarches. Cette offre a bénéficié à 668 Loirétains en 2022.

Cette offre déjà en place depuis plusieurs années bénéficie à tout Loirétain qui la sollicite qu'il soit ou non primo-demandeur.

L'offre primo-arrivant telle qu'envisagée porterait sur la proposition systématique d'un RV avec un travailleur social pour tout nouveau demandeur. Cette proposition rejoint d'ailleurs les très récentes annonces suite à la Conférence nationale du Handicap qui s'est tenue le 26 avril 2022 avec possiblement de nouveaux moyens donnés aux MDPH/MDA par la CNSA

Au regard des délais de traitement des dossiers MDPH, du nombre de demandes en cours d'instruction, la mise en place d'une offre spécifique au profit des primo-arrivants a été temporisée en 2022 afin de mobiliser l'ensemble des équipes sur le niveau de qualité attendu en matière de délai global de traitement.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Nombre de RV : 9 705 usagers accueillis à la MDA en 2022, dont 668 usagers pour un RV niveau 2.

Plus de 50 000 personnes ont au moins un droit ouvert au titre du handicap par la MDA du Loiret, dont près de 6 000 sont âgés de moins de 20 ans.

Le handicap concerne donc directement 7% de la population Loirétaine.

Près de 15 000 personnes sollicitent chaque année la MDA afin d'être accompagnées dans tous les domaines de leur vie, quel que soit leur âge et leur situation.

1 demandeur sur 2 primo demandeur

Délai moyen de traitement global 2022 : 7,7 mois

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

La mise en place de l'offre de service auprès des primo-demandeurs sera concrètement organisée en lien avec les équipes du Département en territoires et avec les partenaires antennes expertes MDA.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Délais globaux de traitement satisfaisants.

Identification des publics prioritaires pour cette offre.

**OBJECTIF 3 : Rénover les modes d'action : simplification des démarches**

**ACTION 3.3.1 : Développer la pratique de référent de parcours.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Formation des travailleurs sociaux par l'Ecole régionale du Travail Social (ERTS) d'Olivet.

Mise en place d'un groupe pilote à l'échelle de l'ADS Orléans Métropole, à partir des réflexions en séminaire ADS et des travaux de l'EP de Fleury-les-Aubrais, destiné à constituer le cadre de référence de parcours pour le territoire :

- Référent de parcours défini comme facilitateur
- Choix de l'usager parmi ses accompagnateurs
- Démarche d'expérimentation à co-porter avec les partenaires et les usagers

4 réunions de travail entre décembre 2022 et mai 2023

Des pratiques professionnelles déjà à l'œuvre s'apparentent à la référence de parcours :

- Accompagnement par les référents en EP, notamment en protection de l'enfance
- Positionnement des référents auprès des MNA et jeunes majeurs : le taux de mise en œuvre de référence de parcours est de 100 % : tous les MNA ont un référent éducatif et un référent administratif qui restent les mêmes quel que soit le lieu d'hébergement et quelle que soit l'évolution de la situation. Le référent est nommé dès lors que le jeune est reconnu mineur et demeure le même jusqu'à la sortie du dispositif ASE. Cette systématisation du référencement de parcours est inscrite dans le projet de service de l'unité MNA.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

4 réunions - 16 agents  
Un livrable en cours de finalisation

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Expérimenter la démarche de référent de parcours à partir des travaux du groupe pilote.

Rencontres partenaires pour élaborer une méthodologie de mise en œuvre

Mise en place de groupes de travail sur la référence de parcours.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Cohérence avec les travaux du référentiel de l'accompagnement social

Recherche de cadre départemental et de l'adhésion et de l'implication des partenaires

Mise en synergie de démarches parallèles internes et externes

**OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité**

**ACTION 3.4.1 : Achever le Plan Loiret Bien vieillir (plan de restructuration de modernisation d'EHPAD).**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

En 2015, le projet de mandature avait défini un vaste plan de modernisation et de restructuration portant sur 23 EHPAD habilité à l'aide sociale (HAS) pour un montant d'opération de 165 M€ avec 23 M€ de subvention départementale et 7M€ de la Région.

Ce plan LBV affectait initialement 23 EHPAD (dont les 3 propriétés départementales) repartis en 4 familles en fonction de la nature des travaux à engager (I = travaux fort / IV = ripolinage).

A ce jour, il ne reste que 21 projets suite à des retraits d'habilitation à l'aide sociale dont les suivis sont les suivants :

- 8 sont terminés et en exploitation : 89 M€ de travaux et 7.1 M€ de subventions départementales
- 6 sont en cours de travaux : 17.3 M€ de travaux programmés et 9.25 M€ de subventions départementales
- 7 projets non commencés et à reprendre tant au niveau conception, modalisation, qu'ingénierie (EHPAD de Fleury les Aubrais, CHAM de Montargis, Beaugency, Puiseaux, Saint Benoit sur Loire, Neuville aux Bois et Saint Denis en Val).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

L'un des objectifs défendus par ce plan dit « Loiret Bien Vieillir » était via des opérations immobilières de répondre aux enjeux de l'évolution de la dépendance des hébergés tout en préservant leur participation (reste à charge).

A ce jour et sur les 8 projets finalisés, les coûts de construction ont été respectés (110 K€ à la place) et les prix de journées après travaux restent dans l'objectif fixé par l'Objectif d'Evolution des Dépenses départemental (66 € maxi avec ticket modérateur)

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

A ce stade, il reste 7 projets en cours d'ingénierie et dont les coûts avancés en base 2023 grèvent le modèle économique permettant de contenir le reste à charge des usagers à 66 € par jour (61 € de PJ + 5 € de ticket modérateur).

Aussi et afin de contenir cette inflation de coût, l'ingénierie financière doit être revisitée et les 7 projets restants doivent être repris en vue de tendre sur une tarification concordante avec la participation contributive des usagers.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

L'inflation actuelle et la revalorisation des coûts et indice du foncier ainsi que les taux d'emprunt

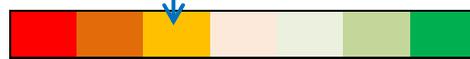
**OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité**

**ACTION 3.4.2 : Garantir et vérifier la qualité de l'offre de service et accompagner le changement des pratiques professionnelles.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**Les évaluations :**

- Appropriation des dispositions introduites par le décret du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS avec prise en compte notamment du moratoire et du délai supplémentaire octroyé durant la crise sanitaire.
- Notification des dispositions transitoires aux ESSMS autorisés entre 2008 et 2009 (remise obligatoire d'un premier rapport d'évaluation au cours du 1er semestre 2023).
- Travail de concert avec les services de l'ARS et de la DPJJ afin de définir les modalités encadrant la nouvelle programmation de remise des évaluations → élaboration de l'arrêté correspondant et transmission à l'ensemble des ESSMS concernés.
- Elaboration et transmission de l'arrêté de programmation de remise des évaluations qualité aux ESSMS relevant de l'unique champ de compétences du Département.

**Les contrôles et inspections :**

Plusieurs inspections ont été diligentées compte-tenu notamment des éléments d'actualité mettant en cause le fonctionnement de certains établissements et de la récurrence de certaines plaintes tendant à penser que la qualité de prise en charge de certains établissements ou services étaient à questionner.

Ont ainsi fait l'objet d'une inspection sur site :

- 4 EHPAD (inspection conjointe CD/ARS)
- 1 service d'aide et d'accompagnement à domicile intégré
- 3 dans le champ de la protection de l'enfance

**La gestion des Evénements Indésirables Graves (EIG) :**

Augmentation exponentielle du nombre d'EIG transmises au Département pour traitement : 340 signalements reçus entre 2020 et 2022 (69 signalements en 2020, 88 signalements en 2021 et 183 signalements en 2022).

Elaboration d'une procédure de transmission et de gestion des EIG conjointement avec les partenaires du champ de l'enfance.

Accompagner le changement de pratiques professionnelles :

Poursuite de la démarche de contractualisation avec les ESSMS PA/PH avec prise en compte des axes structurants que sont l'amélioration de la qualité des accompagnements et l'adaptation des pratiques professionnelles.

Mise en place de réunions trimestrielles avec les ESSMS Enfance afin de définir des références communes.

Signature des CPOM SAAD avec pour certains services, inscription d'actions visant à améliorer les compétences des auxiliaires de vie (formations, réunions de secteur sur les situations complexes, analyses de pratiques avec psychologue, mises en place d'équipes autonomes).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- 21 évaluations instruites sur 2022 et 1er trimestre 2023 ayant donné lieu à un renouvellement d'autorisation

- 5 inspections inopinées sur site dans le champ PA/PH/SAAD menées en 2022

- 3 inspections réalisées dans le champ de la protection de l'enfance (2 au sein de structures non autorisées ASE + 1 en MECS)

- 138 signalements PH et PA reçus en 2022

- 45 signalements sur le champ de la protection de l'enfance

- 4 CPOM PA/PH signés en 2022 (CHRO, CHAM, APHL, Cent Arpents)

- 17 CPOM SAAD (53 SAAD) signés en 2022 et 16 (21 SAAD) en 2023 couvrant 61% des SAAD autorisés actuellement.

## • Axe 3 •

### LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

#### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

- Réception et instruction des premiers rapports d'évaluation de la qualité, certains conditionnant le renouvellement des autorisations de fonctionnement
- Déploiement de la programmation pluriannuelle d'inspections de l'ARS avec participation du Département aux inspections diligentées sur site (4 programmées sur 2023)
- Mise en place potentielle d'inspections ou de contrôle de fonctionnement au sein des ESSMS relevant de l'unique champ de compétences du Département
- Poursuite des négociations CPOM PA/PH et lancement des négociations CPOM dans le champ de la protection de l'enfance
- Poursuite de la contractualisation de CPOM avec les SAAD

#### POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :

- Manque de cabinets d'évaluation habilités par la Haute Autorité de Santé pour procéder aux évaluations qualité sur site → arrêtés de programmation modificatifs à prévoir avec demandes de report de calendrier formulées par les gestionnaires
- Risque de modification des arrêtés de programmation CPOM, ceux-ci étant alignés sur le calendrier de programmation des évaluations

# • Axe 3 •

## LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

### **OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité**

#### **ACTION 3.4.3 : Créer des places pour les personnes handicapées vieillissantes au sein d'EHPAD.**

##### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	

##### **Evaluation :**



##### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La mise en service de la première unité pour personnes handicapées vieillissantes rattachée à l'EHPAD de Briare a été reportée sur 2023 en raison de difficultés auxquelles était confronté l'établissement. La visite de conformité attestant du respect des conditions techniques minimales de fonctionnement de l'unité a eu lieu le 4 mai 2023. L'unité devrait être mise en service d'ici début juin 2023.

##### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

##### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Déploiement de la seconde unité au sein de l'EHPAD de Coullons prévu en janvier 2024.

##### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Partenariat avec structures PH à anticiper.

**OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité**

**ACTION 3.4.4 : Créer un contingent de logements départementaux en concertation avec les Maires.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Action non initiée.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Evaluer l'opportunité de conventionner avec les bailleurs sociaux des contreparties en matière de réservation de logements sociaux, issus de la production neuve, dans le cadre des aides propres et des garanties d'emprunt accordées par le CD45.

Définir un taux minimal de réservation de logements social de 5% du volume total de l'opération si celle-ci bénéficie d'aides propres du CD45 ou d'une garantie d'emprunt.

Définir un taux de 15% du volume total de l'opération si celle-ci cumule les deux aides à l'investissement du CD45.

Engager un dialogue avec les maires des communes concernées pour définir les modalités d'orientation des locataires au sein des commissions d'attribution des logements (CAL).

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Agir en complémentarité du contingent préfectoral pour intervenir auprès des publics prioritaires du Département (jeunes sortants de l'ASE, du Parcours Autonomie Réussite insertion (PARI), en insertion socio-professionnelle, personnes âgées ou handicapées, familles monoparentales...).

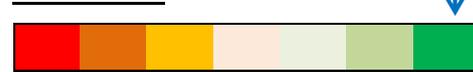
**OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

**ACTION 3.5.1 : Créer 10 places supplémentaires dédiées à l'accueil en urgence sur la nouvelle antenne de la MDE d'Amilly.**

**Calendrier initial :**

1er semestre 2022 : début des travaux  
 Décembre 2022 : ouverture de la deuxième structure permettant l'accueil de 20 enfants sur l'Est du Département

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La capacité d'accueil autorisée du Foyer de l'enfance d'Orléans est portée à 63 places réparties entre l'internat (45 places), situé 60 rue Basse d'Ingré 45000 ORLEANS, et 3 maisonnées de 6 places chacune installées sur la métropole d'Orléans.

La capacité d'accueil autorisée de l'antenne de la Maison de l'Enfance située à Amilly est portée à 32 places réparties entre les sites « La Villa Roland » et « la Villa Mimosa » sise 1362 route de Viroy, 45200 AMILLY et 2 maisonnées de 6 places chacune installées sur les communes de Cepoy et Amilly.

Au total, la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) a une capacité de 95 places réparties sur ses différents sites.

Les travaux de la villa Mimosa ont été achevés en février 2023 et la villa a ainsi pu être inaugurée en mars 2023.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Passage en CIS le 2 mars 2023 afin d'acter l'augmentation de capacité à 95 places

Visite de conformité le 8 mars 2023

Arrivée des premiers enfants le 9 mars 2023

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Refonte des outils de référence internes : projet d'établissement et de service, livret d'accueil, ... afin d'intégrer les nouvelles modalités d'accueil de la MDE.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

1 - Surcapacité chronique de la MDE malgré les augmentations de capacité d'accueil.

2 - A réinterroger les réorientations des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) vers la MDE suite à des événements indésirables graves (EIG).

**OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

**ACTION 3.5.2 : Développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles.**

**Calendrier initial :**

1er semestre 2022 : recrutement et organisation de l'unité  
2ème semestre 2022 : début des accompagnements

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

- Recrutement de l'équipe, composée de 3 travailleurs sociaux, d'une psychologue et d'un responsable. Equipe au complet et en poste en septembre 2022.
- Analyse contextuelle sur le plan national et départemental afin de définir le fonctionnement de l'unité, l'accompagnement proposé en adéquation à des besoins identifiés. Analyse de rapports, du cadre juridique, des procédures internes, un questionnaire a été envoyé à tous les tiers du Département. Les besoins ont été analysés.
- Action de communication et de co-construction du service : rencontres partenariales avec les magistrats, les services du Département, les services de l'Etat. Lien avec d'autres Départements et participation à un groupe de réflexion sur le plan national. Développement d'une plaquette de présentation de l'unité.
- Travail en cours de mise à jour de création de procédures IODAS en préparation à une prise en charge globale de la situation d'enfants confiés à un tiers.
- Travail sur le cadre juridique et le paramétrage des statistiques relatives aux tiers.
- Création de procédures, d'outils de suivi et de fonctionnement du service.
- Réunions spécifiques d'élaboration du projet de service, du règlement de fonctionnement vers une prise en charge globale.
- Références des tiers et démarrage de l'accompagnement. Depuis septembre 2022, des rencontres régulières avec les tiers, majoritairement à leur domicile, sont effectuées en présence des travailleurs sociaux et de la psychologue. Mise en place de temps de travail avec les deux services d'AEMO afin de redéfinir le périmètre d'action de l'AEMO auprès des TDC et une articulation entre services bénéfique aux usagers.
- Développement d'un réseau partenarial au profit des tiers.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**- Au 01/04/2022 :**

Nombre d'enfants confiés à un tiers digne de confiance (TDC) : 112  
Nombre d'enfants confiés à un tiers bénévole et durable (TBD) : 9  
Nombre total d'enfants confiés à un tiers : 121

**- Au 01/04/2023 :**

Nombre d'enfants confiés à un TDC : 111  
Nombre d'enfants confiés à un TBD : 20  
Nombre total d'enfants confiés à un tiers : 131

## • Axe 3 •

### LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

#### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

- Développement et fonctionnement du service vers une prise en charge globale de la situation de l'enfant.
- Accompagnement de tous les tiers résidant dans le Loiret et à proximité.
- Poursuite des actions de communication et des temps d'échange auprès des territoires, des usagers, des partenaires, des lieux d'hébergements et des services de l'Etat.
- Développement (secteur EST) et animation du réseau partenarial au profit des tiers.
- Mise en place de temps d'échange collectif pour les tiers (réunion d'information, groupe de parole).
- Poursuite du travail sur les procédures IODAS, des données et de la statistique. Mise en place des nouvelles procédures.
- Rédaction du projet de service et du règlement de fonctionnement.
- Bilan et retour d'expérimentation. Révision et ajustement du fonctionnement du service.

#### POINTS D' ATTENTION OU DE VIGILANCE :

- Environ 60% des personnes accompagnées résident sur l'Est du Département ce qui induit beaucoup de déplacements
- Les demandes, des autres départements, pour un suivi de tiers dans le Loiret sont en augmentation
- Attente du décret d'application (à venir) qui pourrait apporter des modifications importantes

# • Axe 3 •

## LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

**OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

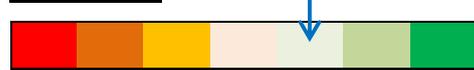
**ACTION 3.5.3 : Créer 48 places pour les fratries pour éviter les séparations des frères et sœurs dans l'intérêt des enfants.**

**Calendrier initial :**

2023 : début de la construction

Été 2024 : ouverture du village

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Décembre 2022 : rencontre Conseil Départemental et Action Enfance :

- présentation des plans de l'Eco village
- parcelle en cours d'acquisition
- permis de construire déposé le 20 avril 2023 (architecte et direction nationale en lien avec la mairie et le SDIS)
- début des travaux à l'automne 2023

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Ouverture prévue à l'automne 2024.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Respect des délais de construction

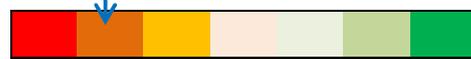
**OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

**ACTION 3.5.4 : Implanter une antenne de l'Espace Famille Loiret, service de thérapie familiale, sur le Giennois.**

**Calendrier initial :**

2ème semestre 2022 : début des accompagnements

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Espace Famille Loiret (EFL) a fait un appel à candidature pour recruter des psychologues (thérapeutes familiaux) dont une thérapeute 2 jours par semaine pour le giennois.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- Suspension de l'ouverture de l'antenne à la demande du partenaire dans l'attente de la consolidation du projet
- Difficultés RH :
  - Départ à la retraite de la Directrice fondatrice du service de thérapie familiale en 2021
  - Départ en mars 2023 de la directrice d'EFL nouvellement recrutée,
  - Difficulté de recrutement de thérapeutes familiaux sur l'Est du Département (problématiques évoquées : zone d'implantation, salaires, etc.).

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

L'ouverture de l'antenne d'EFL est prévue d'ici juin 2024. La direction d'EFL n'est plus vacante depuis début mai 2023.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Problématique de recrutement sur l'Est du Département

**OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

**ACTION 3.5.5 : Mobiliser la société civile en développant le parrainage, le mécénat, etc.**

**Calendrier initial :**

Action déjà lancée et à pérenniser

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**Parrainage :**

Le Département du Loiret poursuit son souhait de développer le parrainage de proximité en faveur des enfants suivis par l'ASE. Pour ce faire, il fait appel à Parrainons 45.

**Mentorat :**

Rencontre avec 2 porteurs de projet développant des actions de mentorat : Les Ombres et le Rotary Club.

Les conventions de partenariat ont été validées par les élus le 06/04/2023.

L'association créée en 2021, propose un mentorat à destination des jeunes de 14 à 21 ans sur l'ensemble du territoire national. Elle intervient en distanciel. La durée d'accompagnement du jeune est de 1 à 9 mois. Le Département souhaite évaluer les apports de cette forme de mentorat en proposant la mise en place de cet accompagnement auprès de 8 jeunes dans un 1er temps.

Le Rotary Club, organisera le mentorat pour des jeunes de 14 ans et plus L'accompagnement, s'inscrit dans la durée, puisque le jeune sera accompagné jusqu'à ce qu'il entre dans la vie active ou que le mentorat ne soit plus nécessaire pour lui. Le Rotary Club propose également d'intégrer des jeunes à certaines de leurs actions à vocation citoyenne. Dans un 1er temps, 5 jeunes pourront en bénéficier.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

18 jeunes avec convention de parrainage dont 7 parrainages mis en œuvre sur l'année 2022

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

A la faveur de la dernière année de la contractualisation locale en prévention et protection de l'Enfance (2021-2023), il s'agira de procéder à un bilan de l'action liée au parrainage de proximité, à son déploiement et son développement auprès des mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance.

Cette démarche sera accompagnée d'un état des lieux des structures offrant des possibilités de parrainage sur le Département.

Ces travaux permettront de construire les contours de la future offre de parrainage en faveur des mineurs confiés.

Mise en œuvre des actions de mentorat.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Pérennité des financements s'inscrivant dans le cadre de la contractualisation Etat - Département

# • Axe 3 •

## LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

### **OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

**ACTION 3.5.6 : Créer un dispositif d'hébergement temporaire et une équipe mobile à même de suivre des mineurs à problématiques multiples présentant des troubles graves du comportement associés à des éléments psychopathologiques.**

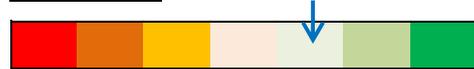
#### **Calendrier initial :**

1er semestre 2022 : lancement de l'appel à projet

2e semestre : analyse des offres

2023 : ouverture

#### **Evaluation :**



#### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Avis d'Appel A Projet (AAP) et cahier des charges travaillés conjointement avec la Direction territoriale de la Protection de la Jeunesse (DTPJJ) du Loiret, la Direction Interrégionale Grand-Centre, l'ARS et le Centre Hospitalier Daumezon.

Lancement de l'AAP prévu à compter du 17/04/2023 et date de réponse fixée au 11/08/2023.

#### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

#### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Passage en commission d'appel à projets afin de déterminer le partenaire retenu.

Mise en œuvre opérationnelle du projet : ouverture du lieu d'accueil et mise en place de l'équipe mobile.

#### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Continuité de la prise en charge pédopsychiatrique.

Continuité du parcours de l'enfant.

# • Axe 4 •

LA PRÉVENTION  
UN INVESTISSEMENT  
MOBILISATEUR

# • Axe 4 •

## LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

<b>OBJECTIF 1 : Lutter contre la marginalisation</b>	
<b>ACTION 4.1.1 : Accompagner financièrement la création de 4 équipes de prévention spécialisée (Gien / Pithiviers / Sully / Montargis).</b>	
<b>Calendrier initial :</b> Lié aux propositions des villes et des communautés des communes	<b>Evaluation :</b> 
<b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b> Projet ville de Pithiviers : COPIL 17/01 et COTECH le 13/03. Rencontre de la Communauté de commune du Pithiverais-Gâtinais le 16 mars 2023. Pas de proposition d'autres villes ou communautés de communes.	<b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b> 1 projet financé : celui de la ville de Pithiviers
<b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b> COPIL projet ville de Pithiviers le 8 juin 2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Attente des comptes de résultats 2022 pour évaluer la participation budgétaire du Département au titre de 2022 ;</li><li>• Echéance de la convention en avril 2024 : travail engagé depuis le début de l'année 2023 pour préciser les attentes de part et d'autre afin d'envisager les perspectives pour l'année 2024.</li></ul>	<b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b> Echéance de la convention avec la ville de Pithiviers en avril 2024. Examen des propositions à venir de la communauté de communes du Giennois et de la ville de Sully-sur-Loire suite aux rencontres initiées en 2022. Examen des propositions à venir de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME).

**OBJECTIF 2 : Lutter contre l'isolement social**

**ACTION 4.2.1 : Créer dans les territoires une dynamique favorisant le lien intergénérationnel.**

<b>Calendrier initial :</b>	2022	2023	2024	2025	2026	<b>Evaluation :</b> 
	X	X	X	X	X	

**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**ADS Orléans Métropole :**

Action « Sortir de l'isolement pour les plus de 60 ans » menée l'EP Carmes Madeleine avec Anim' Orléans Madeleine :

- réalisation d'un questionnaire
- interviews des usagers (à leur domicile) pour connaître leurs souhaits en matière d'animation
- bilan en cours pour identifier les actions à mener par la suite.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

**ADS Gien - Montargis :** projet à préciser à partir de la transformation de la résidence autonomie les myosotis à Briare

**ADS Nord Loiret :**

Mise en œuvre d'un projet de lecture intergénérationnelle sur le Puiseautin rassemblant enfants scolarisés à l'école primaire de Puiseaux et des personnes âgées du secteur en vue de :

- faciliter l'accès à la lecture et de favoriser son apprentissage de manière ludique et positive ;
- valoriser les capacités de lecture et la confiance en soi des enfants ;
- développer le lien intergénérationnel sur la commune.

**ADS Beauce à Sologne :**

Les ateliers du jeu, le principe étant d'accentuer le lien personnes âgées/parents/enfants au travers du jeu et de générer un lien social en zone rurale où l'isolement des familles se manifeste de manière plus prégnante.

Dans un premier temps, différentes zones d'activité seront proposées dans la salle et dans un deuxième temps des thématiques par atelier pourront être définies.

**ADS Orléans Métropole :**

Démarche de réflexion au sein de l'EP de Saint Jean de Braye et de l'EP Bannier Murlins

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

# • Axe 4 •

## LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

### **OBJECTIF 3 : Prévenir les violences intrafamiliales**

#### **ACTION 4.3.1 : Maintenir les deux intervenants sociaux en gendarmerie.**

##### **Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

##### **Evaluation :**



##### **CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Poursuite du travail engagé par les Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) depuis juin 2021. L'année 2022 a donc été la première année pleine.

##### **RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

532 saisines pour l'année 2022.

Evolution de l'origine des saisines avec 24% émanant de l'extérieur (partenaires) et 76% des gendarmes (versus 13.4% et 86.6% en 2021), ce qui témoigne de l'inscription des ISG dans le réseau partenarial.

487 personnes reçues en entretien  
=> Plus de la moitié n'était pas connue des services sociaux pour la situation à traiter.

=> impact de l'intervention de l'ISG sur l'entourage proche de ces personnes (en moyenne 3 membres de l'entourage dont au moins un mineur).

En termes de public : 57% de victimes et 37% de personnes hors champ pénal, moins de mis en cause cette année (5%). 1/5e des saisines concernent Gien (20%), puis Chatillon-Coligny et Ferrières en Gatinais (7%), Briare et Meung sur Loire (6%), Pithiviers 5%.

##### **CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

COPIL en juin 2023 et janvier 2024.

Echéance de la convention triennale en mars 2024 et renouvellement du dispositif à étudier

##### **POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Echéance de la convention triennale en mars 2024.

Evolution des modalités de financement des ISCG au niveau national.

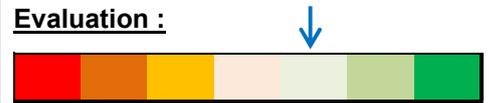
**OBJECTIF 4 : Aménager les logements et les espaces publics**

**ACTION 4.4.1 : Poursuivre la réalisation ou l'adaptation de logements dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et utiliser les nouvelles technologies pour l'amélioration et l'adaptation des logements et l'inscription dans l'espace public des personnes âgées.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**Parc social :**

3 opérations ont bénéficié des aides du Conseil départemental pour l'adaptation des logements sociaux agréés dans l'année.  
185 000 € ont été répartis sur 37 logements au sein de ces 3 opérations.

**Parc privé :**

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général "Adaptation de l'Habitat" porté par le Département depuis le 01/12/2020, 177 dossiers de propriétaires occupants (PO) ont fait l'objet d'attribution de subventions en vue de la réalisation de travaux d'adaptation sur l'année 2022 (sur environ 330 contacts).

Sur un montant moyen de travaux de près de 7 900 €, les subventions représentent en moyenne 4 674 € soit 60% du coût TTC. Avec les aides complémentaires des caisses de retraite, certains dossiers peuvent être financés à 100%.

74% du montant des travaux planifiés est généré par des entreprises loirétaines.

De juin à octobre 2022, s'est déployé "L'Adapt'Mobile", camion aménagé promouvant le PIG comme tous les équipements permettant d'adapter le logement à la perte d'autonomie : présence sur les marchés, les Forums Seniors ou Bien Vieillir...

Par ailleurs, une enquête de satisfaction a été élaborée et envoyée aux bénéficiaires dont les travaux sont achevés :

- dans 76% des cas, l'accompagnement proposé a permis de faire évoluer le projet ;
- 88% des ménages n'auraient pas réalisé les travaux sans subventions.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**Parc social :**

- 19 opérations de construction neuve agréées par le Conseil départemental du Loiret sur son périmètre de délégation, soit 310 logements.
- 12 opérations de rénovation énergétique pour 129 logements sociaux particulièrement énergivores (Plan de relance).
- 2 opérations de démolition pour 58 logements).

Part de logements adaptés au sein des opérations de construction neuve : entre 10% et 12 % (aides propres CD45)

Nb d'attribution de logements sociaux au bénéfice des personnes en situation de handicap : sur l'année 2022, entre 7% et 10% des recours en commission DALO soit environ 30 dossiers.

Délai moyen d'attente : 9 mois d'attente sur l'ensemble du département du Loiret principalement dû au poids de la métropole où la pression du logement social est plus forte (4 demandes pour 1 attribution sur OM et entre 2 et 3 sur le reste du département).

**Parc privé :**

Nombre de dossiers PO Autonomie agréés en 2022 :

- sur le territoire d'application du PIG : 177
- sur les territoires en OPAH : 30

Localisation des projets déposés :

Carte : cf. annexe 1  
Typologie des travaux : cf. annexe 2  
Profil des ménages bénéficiaires : cf. annexe 3

## • Axe 4 •

### LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

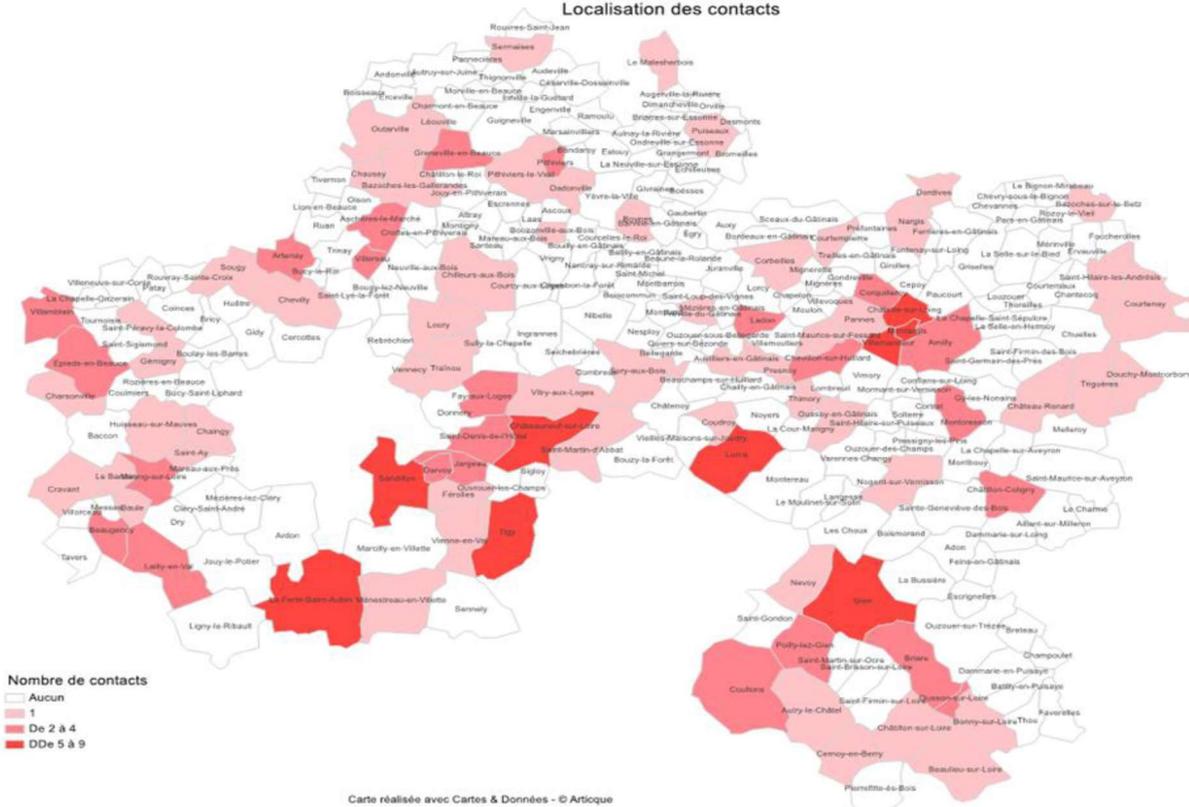
<u>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</u>	<u>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</u>
<p><b><u>Parc social :</u></b></p> <p>Lancement de l'appel à projet logements adaptés du CD45 pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.</p> <p><b><u>Parc privé :</u></b></p> <p>Dans le cadre du PIG "Adaptation de l'Habitat" :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- déploiement plus important de "L'Adapt' Mobile",</li><li>- poursuite des actions de communication et de développement du partenariat,</li><li>- articulation avec les nombreuses OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) se lançant à l'échelle des EPCI.</li></ul>	<p><b><u>Parc social :</u></b></p> <p>Renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre à compter de 2024 sur un type 3.</p>

# • Axe 4 •

## LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

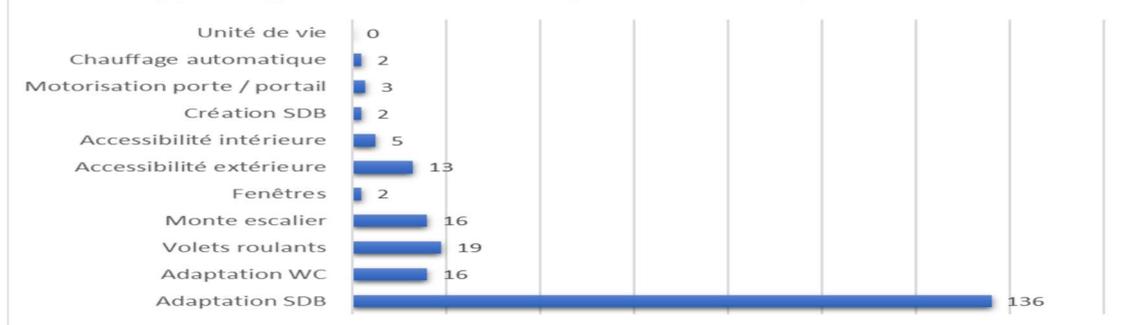
### Annexe 1 : Localisation des dossiers agréés au titre du PIG « Adaptation de l'Habitat » en 2022

Localisation des contacts



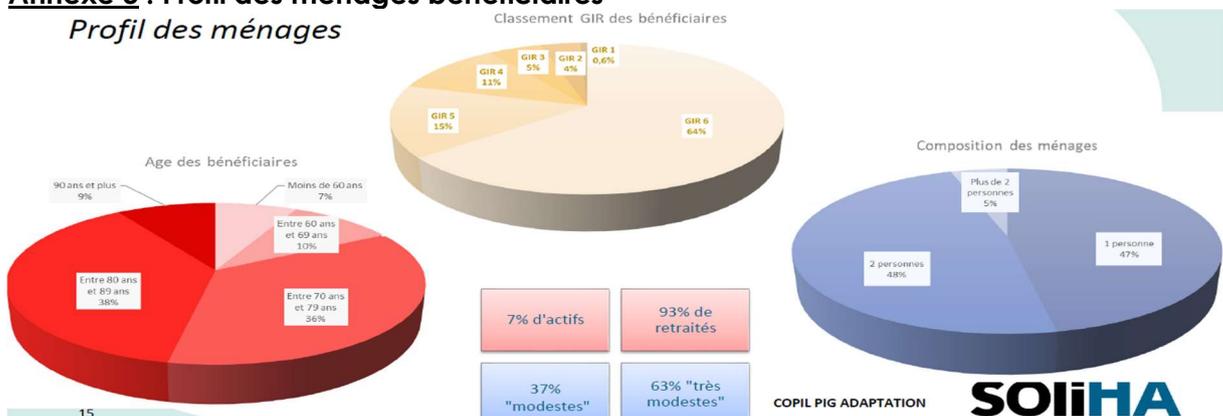
### Annexe 2 : Typologie des travaux projetés

Typologie des travaux (autonomie) - Année 2



### Annexe 3 : Profil des ménages bénéficiaires

#### Profil des ménages



• Axe 5 •

PILOTER,  
ÉVALUER ET  
COOPÉRER

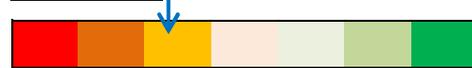
**OBJECTIF 1 : Faciliter les partenariats et la connaissance partagée des situations pour une meilleure prise en compte**

**ACTION 5.1.1 : Poursuivre la mise en place de conventionnements type plateforme avec les ESSMS.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La création de plateformes de services coordonnés constitue pour le champ médico-social une évolution majeure dans l'organisation des structures mais également dans la manière d'appréhender l'accompagnement des usagers.

De nombreuses associations s'engagent donc aujourd'hui dans la redéfinition de leur fonctionnement et process et portent la transformation de plusieurs de leurs places d'hébergement collectif (FH) en places de services d'accompagnement à domicile (SAVS, SAVS renforcé). Le Département s'engage à accompagner cette transformation de places à budget constant et les gestionnaires à déployer un fonctionnement en file active, permettant ainsi par ces opérations de transformation d'accompagner un nombre de personnes bien plus important. Sept associations sont aujourd'hui engagées dans cette réflexion, avec une mise en œuvre effective sur 2022 pour certains d'entre eux.

Le CPOM permettant d'acter le soutien des autorités à un mode de fonctionnement non reconnu réglementairement, le Département du Loiret a décidé d'accompagner le déploiement de ces plateformes en simplifiant les modalités d'orientation (orientation unique et plus souple permettant aux usagers d'aller d'un dispositif à un autre au gré de l'évolution de ses besoins sans avoir à solliciter à chaque fois une nouvelle orientation) et d'autorisation (autorisation formelle des ESSMS à fonctionner en plateforme de service).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Signature de 2 CPOM PH fin 2022 et 1er trimestre 2023 avec l'Institut des Cent Arpents et l'APHL avec déploiement d'un fonctionnement en plateforme de services  
 ➔ 83 places de SAVS créées pour une file active de 200 personnes accompagnées

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Poursuite des travaux engagés avec les différents partenaires, comme par exemple l'ADAPEI qui s'est engagée dans un projet de plateforme de service 2023-2027, regroupant 7 services gravitant autour d'un service central de coordination de parcours. Il s'agit de réduire les ruptures de parcours des usagers en recherchant des solutions de prise en charge dans le droit commun, par les autres services de la plateforme, auprès des acteurs du territoire tels que les partenaires du médico-social, du sanitaire, du soin, etc.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Se pose toutefois la question du montage des plateformes de service en termes d'autorisation, de tarification et d'orientation car elles ne relèvent d'aucun cadre juridique structurant.

**OBJECTIF 2 : Evaluation en continu du schéma départemental 2022-2026.**

**ACTION 5.2.1 : Elaborer une démarche d'évaluation.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Sensibilisation des pilotes, en charge des fiches actions du schéma, à la notion d'évaluation et, plus généralement, sensibilisation des agents à une démarche d'évaluation.

Aide à la création d'outils de suivi et d'évaluation. Par exemple, accompagnement à la réalisation de fiches bilan pour des actions de prévention. Mise en place d'outils de reporting.

Participation à la définition d'indicateurs de suivi (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) et réflexion sur de nouveaux indicateurs à mettre en place. A titre d'illustration, les réorientations des usagers vers les partenaires sont désormais suivies selon une trame commune à toutes les équipes d'accueil inconditionnel du Conseil départemental.

Réalisation d'une synthèse, écrite et exhaustive, sur la totalité des actions des 5 axes structurants du schéma. Cette synthèse doit être partagée avec les partenaires. Ce premier point d'étape, en juin 2023, permet de mesurer, coordonner les acteurs, alerter et de rendre compte en temps réel.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Première évaluation du schéma en juin 2023 pour une présentation en COPIL.

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Poursuite de la démarche engagée au sein du conseil Départemental, notamment sur la définition et le suivi d'indicateurs.

Une prochaine évaluation sera réalisée et présentée en juin 2024.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Mettre en place des processus d'évaluation des politiques publiques davantage dynamiques et prospectifs.

Par exemple, chercher à évaluer via des indicateurs contrefactuels (ce qui suppose de suivre 2 groupes de bénéficiaires, pour mettre en évidence la différence entre les effets observés du fait de la mise en place d'une action et les effets que l'on aurait connu sans cette action).

<p><b>OBJECTIF 3 : Repérer et diagnostiquer les atteintes à la vulnérabilité des personnes fragiles</b></p>	
<p><b>ACTION 5.3.1 : Créer un observatoire de la vulnérabilité.</b></p>	
<p><b>Calendrier initial :</b></p> <p>Second semestre 2023</p>	<p><b>Evaluation :</b> ↓</p> 
<p><b>CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :</b></p> <p>Le Département est membre du Conseil de juridiction de la Cour d'Appel d'Orléans, dont la thématique unique est la prise en charge des majeurs vulnérables avec un focus sur les personnes vieillissantes.</p> <p>Les COPIL du Conseil de juridiction du 1er semestre 2022 ont permis d'organiser une demie journée thématique à la Grande Halle de Chamerolles le 23 juin 2022. Réunissant les parties prenantes locales et régionales de cette thématique, cette rencontre a permis de sensibiliser les différents accompagnants à la problématique de la vulnérabilité, de sa prévention et de son traitement.</p>	<p><b>RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :</b></p> <p>Organisation d'une manifestation dédiée à la problématique de la vulnérabilité le 23 juin 2022 avec la participation d'une vingtaine de professionnels et d'une centaine de participants.</p>
<p><b>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</b></p> <p>Poursuite des participations aux COPIL du Conseil de juridiction et aux groupes de travail thématiques. S'appuyer sur ces travaux pour construire une matrice d'indicateurs et des procédures de captation automatique de données.</p>	<p><b>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</b></p>

**OBJECTIF 4 : Favoriser l'expression et la participation des personnes et de leurs représentants – Associer les usagers**

**ACTION 5.4.1 : Animer un collectif d'usagers.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Conforter le rôle des usagers auprès des services qui leur sont dédiés, est une ambition qui s'est notamment traduite dans le cadre du décret paru le 25 avril 2022 s'agissant de l'évolution du conseil de la vie sociale (CVS), instance érigée depuis la loi du 2 janvier 2002 dans tout établissement ou service qui assure un hébergement ou un accueil de jour continu de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans.

Inclus dans le cadre de la feuille de route opérationnelle et stratégique conclue avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la période 2021-2024, le comité usagers de la MDA tel qu'il a été validé en commission Bien Vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport de septembre 2022 est le fruit d'un travail partenarial dans le cadre du groupe de projet n°1 « accéder à ses droits plus facilement » installé par le comité de pilotage de la démarche « territoire 100% inclusif ».

Ce groupe de travail associant des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales – Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des associations (PEP 45, Fédération des aveugles et amblyopes de France, Trisomie 21) et des représentants usagers s'est réuni à 3 reprises en 2022 aux fins de préciser les attendus et les modalités de mise en place d'un collectif usagers.

A partir d'un benchmark opéré auprès d'autres territoires, le groupe de travail a élaboré un projet de règlement intérieur et une charte d'engagements.

Les missions du comité usager : les attendus ont fait consensus au sein du groupe de travail autour d'un objectif de co-construction pour une amélioration continue du service à l'utilisateur.

La composition du comité usagers : tous les membres du groupe se sont entendus sur la mise en place d'une instance opérationnelle de travail sur la base d'une composition « resserrée », avec un maximum de 16 personnes.

Le mode de sélection a également été largement interrogé : appel à candidatures/désignation.

Sans qu'il s'agisse d'une option définitive, il a été proposé de mettre en place un comité usager « expérimental » sur une période d'un an sur la base d'une participation des membres usagers représentants usagers du présent groupe de travail n°1 de la démarche territoire 100% inclusif. Ce groupe sera complété à partir de propositions émises par les membres de ce même groupe de travail.

En ce qui concerne les territoires : réunions au sein des ADS avec les agents et des partenaires :

- Echanges au sein de l'ADS OM à l'occasion du séminaire de direction d'octobre 2022 (théâtre forum sur ce thème)
- Groupe de travail ADS Montargis Gien
- Une EP participe à un Conseil citoyen (Chalette sur Loing)
- Partenariat avec une régie de quartier (Chalette sur Loing)

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Mise en place du collectif usager

Définition de la charte des attendus

## • Axe 5 •

### PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

#### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

Installer de manière opérationnelle le comité usagers de la MDA et définir la feuille de route.

Projet de création d'un café des aidants sur le Lorrissais

#### POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :

Nécessite un portage fort, une démarche projet, de la formation, une structuration.

**OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs**

**ACTION 5.5.1 : Piloter la réponse accompagnée pour tous, en associant les partenaires et la communauté 360°.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Le cahier des charges des communautés 360° a été diffusé par voie de circulaire du 30 novembre 2021.

Au plan national, pour embarquer les parties prenantes, la logique conventionnelle a été retenue, d'abord entre ARS, conseils départementaux, préfets et acteurs du milieu ordinaire et spécialisé et doublée d'une convention de moyens lorsque des membres abondent les ressources. Pour opérer leur mue, les communautés bénéficieront aussi d'une enveloppe de 9,4 millions d'euros pour 2022 et 2023, que les ARS pourront compléter ponctuellement afin de concrétiser de nouvelles solutions, car la communauté doit être un «levier d'innovation et de transformation de l'offre».

Au niveau de la Région Centre Val de Loire, malgré la candidature de certains Départements pour le portage de la communauté 360° dont celui du Loiret, l'ARS a fait le choix de retenir les porteurs des PCPE en qualité d'opérateur des communautés 360°.

Depuis janvier 2023, dans le respect du cahier des charges national, une réunion mensuelle est organisée au plan technique entre l'ARS, le Département et le porteur PEP 45, aux fins de définir concrètement les modalités de gouvernance et de fonctionnement de la communauté 360° en lien avec la démarche territoire 100% inclusif, label conféré au territoire du Loiret.

Afin de faire largement participer l'ensemble des acteurs loirétains à la mise en place de la communauté 360°, une journée collaborative sera organisée le 21 juin prochain à laquelle seront largement associés l'ensemble des ressources territoriales. Cette journée organisée en 2 grands temps, permettra à l'ensemble des acteurs de partager sur les atouts et les besoins sur les 4 grands territoires du Loiret couverts par les 4 Agences Départementales des Solidarités (ADS).

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Mise en place en cours

Nombre de Plans d'Accompagnement global (PAG) : sans objet

Nombre de sollicitations annuelles : sans objet

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Valider la convention d'installation et les ressources associées à la communauté 360°.

Mise en place effective.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

**OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs**

**ACTION 5.5.2 : Contractualiser avec les partenaires.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	

**Evaluation :** ↓



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

**ADS Orléans Métropole :**

*- Piloté par l'EAI Orléans Métropole :*

- Rencontre « parcours de l'usager » avec les 22 CCAS le 8 décembre 2022.
- Forum insertion (mars 2023) avec l'ensemble des structures d'insertion de la métropole.

*- A l'échelle de l'ADS :*

- Rencontre CAF, CPAM (prévention), Action logement, SIAO, Préfecture (politique de la ville)
- Rencontre partenariale travailleurs sociaux ADS en autonomie - services de soins le 22 mai 2023

Protocoles d'interventions avec les acteurs (formalisation des articulations).

**ADS Gien Montargis :**

Participation à des forums :

- forum des partenaires sur le giennois,
- forum show de l'industrie sur le montargois

**ADS Beauce à Sologne :**

Mise en œuvre de protocoles avec des CCAS /partenaires du territoire  
Participation aux forums organisés par les partenaires.

**ADS Nord Loiret :**

Travail avec les communautés de communes et France Services afin de faire le point sur les articulations entre les partenaires et l'ADS sur la question d'accueil inconditionnel et de prise en charge des situations relevant d'un accompagnement social : mise à jour de la fiche saisine et du protocole d'articulation afin de clarifier la prise en charge du public relevant de la communauté de commune et de l'ADS.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

Formaliser les partenariats au sein de contractualisation.

**ADS Gien Montargis :**

Projet d'une contractualisation avec la mission locale sur le parcours de prise en charge du public moins de 26 ans (EP de Courtenay).

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

### OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs

#### ACTION 5.5.3 : Généraliser le recours au dispositif d'appui à la coordination (DAC).

##### Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

##### Evaluation :



##### CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :

L'activité du dispositif d'appui à la coordination jusqu'en octobre 2022 est la suivante :

Nombre de sollicitations reçues par le DAC Mission 2 du 01 janvier au 31 octobre 2022

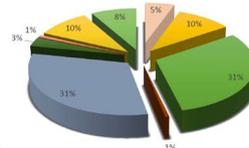


##### Quelques chiffres



##### Répartition des sollicitations reçues par type d'adresseur – Mission 2

- Les professionnels du secteur social et hospitaliers représentent 31 % des orientations
- Les professionnels de ville sont les deuxièmes orienteurs



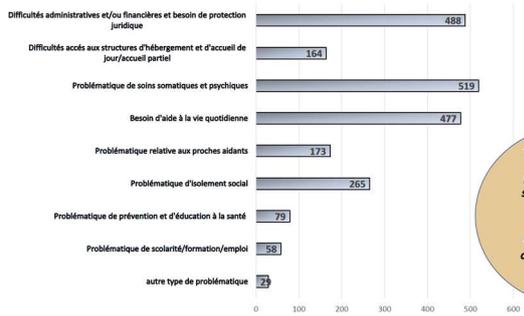
- Médecins généralistes
- Professionnels de ville hors médecins généralistes
- Professionnels hospitaliers
- Bénévoles
- Professionnels du secteur social
- Organismes de protection sociale et organismes complémentaires
- personne ou entourage
- Demandes orientées par les coordinatrices de parcours
- Autres

# • Axe 5 •

## PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER



### Répartition des personnes accompagnées par type de problématique – Mission 2

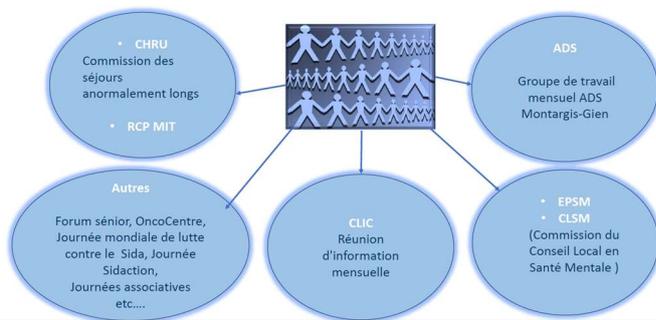


23% des demandes concernent les problématiques de soins somatiques et psychiques

80% des demandes comptabilisent 2 à 4 problématiques



### Instances de coordination territoriale auxquelles le DAC participe



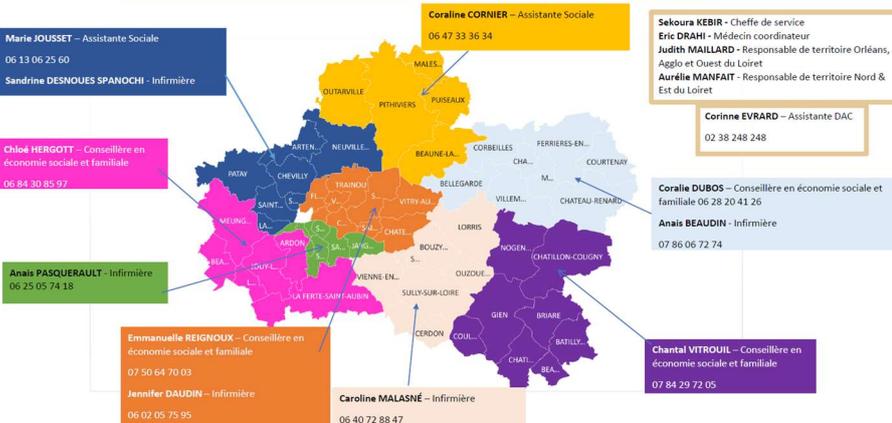
### CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :

Poursuivre la mobilisation auprès du DAC sur l'ensemble du territoire départemental

Les ressources du DAC sont les suivantes :



### Ressources humaines - Le territoire du DAC



### POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :

**OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs**

**ACTION 5.5.4 : Déployer la plateforme domiciliaire attractivité des métiers de l'autonomie.**

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

La plateforme Loirétaine est portée et pilotée par le Département du Loiret. Elle travaille en collaboration avec les 19 autres plateformes en coordination avec la CNSA.

**Ce qui a été réalisé :**

- Création de 3 capsules numériques à destination de futurs professionnels
- Intégration du CODEVE pour la région Centre Val De Loire et participation aux groupes de travail
- Recensement et prise de contact avec les différents acteurs dans le champ des métiers de l'autonomie (SAAD, organismes de formation, associations...) internes ou externes au département du Loiret
- Réalisation d'un salon des Métiers de l'aide à domicile, le 17 novembre 2022, à Nogent sur Vernisson avec participation des SAAD, organismes de formation, de structures d'aide à la mobilité
- Travail dans le cadre d'un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) signé avec la DDETS45 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Loiret) pour élaborer un plan d'action commun autour des 3 axes : attractivité des métiers, évaluer les compétences des professionnels du secteur et renforcer les passerelles inter sectorielles.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

- <https://vimeo.com/771160013/a0f2926e5c>
- <https://vimeo.com/770736106/8a0cbd0ca9>
- <https://vimeo.com/771056992/767b54fa1e>

Contacts établis avec plus d'une cinquantaine de structures

Présence de 3 SAAD, 3 organismes de formation, 2 établissements scolaires, 2 structures d'aide à la mobilité

Plus de 100 participants (72 % d'étudiants et 17 % de demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA)

Taux de satisfaction globale quant à l'organisation du salon : 81 %



**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

- Action conjointe, pilotée par la plateforme, entre des professionnels des SAAD et le service Insertion du Département pour proposer à des bénéficiaires du RSA des stages, des formations ou des emplois directs.
- Novembre 2023 : préparation d'un évènement départemental reprenant les axes retenus dans l'appel à projet de la CNSA pour présenter notamment les évolutions en cours et à venir dans les métiers de l'autonomie et dans l'organisation des structures. L'objectif est de faire évoluer le regard sur le secteur d'activité.
- Participation aux rencontres organisées par la CNSA avec les 20 plateformes pour partage et mise en commun des différents projets et/ou expérimentations
- Elargir la cible potentielle de professionnels à de nouveaux profils (militaires, salariés en reconversion professionnelle...).
- Aider à la valorisation des offres d'emploi, notamment celles émises par les SAAD pour les rendre plus attractives.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

- Assoir la place de la Plateforme dans son rôle de coordonnateur, facilitateur et initiateur de projets au niveau départemental
- Mise en place des SAD (Service Autonomie à Domicile) suite à cahier des charges produit par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) en juin 2023.

**OBJECTIF 6 : Démarche 100% inclusive**

**ACTION 5.6.1 : Développer les axes :**

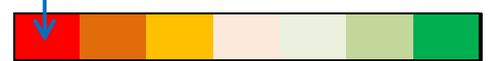
- Accéder à ses droits plus facilement
- Être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université
- Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé
- Être acteur dans la cité



**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

**Evaluation :**



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Aucun comité de pilotage n'a pu être organisé à la suite du dernier COPIL en date du 1er décembre 2021. De même, la dernière newsletter date du 16 mars 2022.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

**CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :**

La poursuite des actions se fera en lien avec la communauté 360°.  
 Organisation d'une journée consacrée à l'inclusion en faveur des personnes en situation de handicap, à Chamerolles, le 21 juin 2023.

**POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :**

Coordination des différentes instances existantes.

**OBJECTIF 7 : Développer les usages numériques**

**ACTION 5.7.1 :** Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner dans le changement des pratiques.

**Calendrier initial :**

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

**Evaluation :** ↓



**CE QUI A ETE FAIT DEPUIS JUIN 2022 :**

Dans le cadre de la Transformation des Politiques Sociales (TPS) entre 2021 et 2022, le déploiement sur l'ensemble des territoires d'outils nomades, ordinateurs portables et téléphones a été réalisé. Tout le personnel médico-social ainsi que les assistants administratifs en EAI ont été concernés. 405 ordinateurs portables et 273 téléphones ont été déployés dans un objectif de faciliter la relation d'aide et d'accompagnement avec l'usager, de renforcer l'autonomie des agents et rationaliser la charge d'activité en permettant un accès direct et dématérialisé aux outils de suivis.

**Déploiement de Via Trajectoire :**

Pour mémoire, via Trajectoire est un outil numérique destiné aux professionnels comme aux particuliers qui propose un accompagnement à l'orientation personnalisée des patients et des usagers notamment au travers de deux modules Grand-Âge et Handicap. Via Trajectoire permet d'échanger et de partager de manière sécurisée les données nécessaires à la coordination des interventions.

Sur le champ handicap, afin d'intensifier son utilisation par tous les professionnels, des actions ont été menées auprès des professionnels conjointement par l'ARS et le CD. Les usagers disposent désormais d'informations actualisées sur l'ensemble de l'offre médico-sociale Loirétaine. Des travaux ont également été initiés aux fins d'homogénéiser les critères de priorisation d'admission en ESSMS.

Enfin, et afin de fiabiliser les listes d'attentes et de disposer d'outils de pilotage à l'échelle du Département sur les besoins non couverts, des travaux sont actuellement conduits avec les équipes du DITEP (AIDAPHI), travaux qui seront poursuivis avec l'ensemble des établissements.

**Déploiement du carnet de liaison :**

La réflexion sur la mise en place d'un carnet de liaison a été engagée avec l'ensemble des SAAD et des éditeurs existants.

Au-delà de la mise en place d'une solution qu'elle soit ou non identique pour chaque SAAD, l'enjeu pour le Département est double :

- tendre à une meilleure coordination des interventions au domicile de chaque personne,
- pouvoir disposer des données statistiques permettant notamment de disposer d'un état consolidé des fragilités sur le territoire aux fins de développer les actions de prévention adaptées aux besoins des territoires.

**Développement des courriers en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) :**

Dans le cadre des travaux conduits par la communauté métiers autonomie, un nouveau modèle de notification APA à domicile a été travaillé. Cette nouvelle notification en mode FALC plus simple sera déployée en mai 2023.

**RESULTATS OBSERVES / SUIVI DES INDICATEURS :**

Indicateurs d'utilisation et de performance à la charge des responsables d'équipe et avec un bilan global à réaliser en 2024.

<p><b><u>Déploiement de Rendez-vous Insertion</u></b> sur les territoires de l'ADS de Montargis - Gien et de Plaine Nord Loire depuis septembre 2022. Cet outil permet de mettre à disposition des plages de rendez pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA en lieu et place de convocation des services départementaux.</p> <p><b><u>Mise en place de la plateforme "Immersion facilitée"</u></b> pour les personnes qui souhaitent effectuer une période d'immersion en entreprise. Intégration d'environ 200 entreprises présentes sur le territoire Loirétain sur cet outil pour atteindre un volume d'environ 350 employeurs référencés. Les usagers (principalement les bénéficiaires du RSA) peuvent en autonomie (ou avec l'aide de leur référent) mettre en place des stages en entreprise dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle. La plateforme propose l'édition automatique de la convention à partir d'une saisie simple de données sur le demandeur.</p>	<p>Un taux d'absentéisme au premier rendez-vous de moins de 7% alors qu'il est d'environ 45% sur l'ancien fonctionnement.</p> <p>Augmentation significative du recours aux périodes d'immersion passant de 17 par an (2018 à 2021) à 31 en 2022.</p>
<p><b><u>CE QUI EST PREVU D'ICI JUIN 2024 :</u></b></p> <p><b><u>Déploiement de Via trajectoire</u></b> Mise à disposition du module "usager" qui permettra à chaque Loirétain de faire et suivre ses démarches via l'outil.</p> <p><b><u>Déploiement d'un carnet de liaison numérique</u></b> Identification de la stratégie du Département pour l'accompagnement des structures.</p> <p><b><u>Déploiement de rendez-vous Insertion</u></b> sur l'ensemble du territoire Loirétain au plus tard à la fin du 1er semestre 2023.</p> <p><b><u>Poursuite de la captation d'entreprises /</u></b> employeurs permettant d'enrichir la base de données, et promotion du dispositif dans les équipes de référents socioprofessionnels et de consultants emploi.</p> <p><b><u>Mise en place de l'outil "carnet de bord" permettant</u></b> d'embarquer l'ensemble des informations d'une situation individuelle à partir de différentes bases de données (CAF, Pôle Emploi et Département).</p>	<p><b><u>POINTS D'ATTENTION OU DE VIGILANCE :</u></b></p> <p>Transformation en services autonomie à domicile (SAD) - interopérabilité des solutions SPHERE et Carnet de liaison</p> <p>Conséquences à tirer de l'expérimentation SPIE et France Travail.</p>